

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

(20^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mercredi 22 Octobre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — *Souhaits de bienvenue à deux délégations parlementaires étrangères* (p. 2956).

2. — *Questions au Gouvernement* (p. 2956).

JEUNE HOMME ABATTU PAR UN C. R. S. A MARSEILLE (p. 2956).

MM. Hermier, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTIONS MÉTALLURGIQUES DE PROVENCE (p. 2956).

MM. Porelli, Giraud, ministre de l'industrie.

LICENCIEMENTS DANS LE BATIMENT (p. 2957).

MM. Rigout, d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.

EXPLOITATION DES RESSOURCES MINIÈRES DE LA FRANCE (p. 2957).

Mme Horvath, M. Giraud, ministre de l'industrie.

JUGEMENTS DES TRIBUNAUX SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES ENTRE FEMMES ET HOMMES (p. 2956).

Mmes Barbera, Monique Pelletier, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine.

SITUATION DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE ET DIFFICULTÉS DE LA SOCIÉTÉ TALBOT A POISSY (p. 2958).

MM. Péricard, Giraud, ministre de l'industrie.

MENSUALISATION DES PENSIONS (p. 2959).

MM. Cousté, Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale.

SITUATION DE L'ÉCONOMIE VOSGIENNE (p. 2959).

MM. Séguin, Barre, Premier ministre.

SITUATION DES ÉLEVEURS DE VEAUX (p. 2959).

MM. Miossec, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

MOYENS D'ACTION DE LA POLICE ET FORMATION DES GARDIENS DE LA PAIX (p. 2960).

MM. La Combe, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.

JEUNE HOMME ABATTU PAR UN C. R. S. A MARSEILLE (p. 2960).

MM. Derosier, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.

MARCHÉ DE LA NOIX (p. 2960).

MM. Gau, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

ABATTOIRS PUBLICS ET PRIVÉS (p. 2961).

MM. Labarrère, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

SOCIÉTÉ SIMPLEX (p. 2961).

MM. Pierre Lagorce, Giraud, ministre de l'industrie.

VEAUX D'IMPORTATION (p. 2962).

MM. Bèche, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

SITUATION DES LAVANDICULTEURS (p. 2962).

Mme Signouret; M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

RESPONSABILITÉ CIVILE DES PARENTS D'ÉLÈVES (p. 2962).

MM. Jean Brocard, Beullac, ministre de l'éducation.

INDUSTRIE DE LA CELLULOSE ET USINE DE PÂTE À PAPIER DE STRASBOURG (p. 2963).

MM. Koehl, Giraud, ministre de l'industrie.

SÉCURITÉ DANS LES GRANDES VILLES (p. 2963).

MM. Thomas, le président, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.

Suspension et reprise de la séance (p. 2964).

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LAGORCE

3. — **Loi de finances pour 1981 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2964).

Services du Premier ministre.

V. — Recherche.

M. Chevènement, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Pasty, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Porcu, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Chénard,
Devaquet,
Ralié,
Birraux,
Laurain,
Beaumont.

MM. Aigrain, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la recherche; le rapporteur spécial, Laurain.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux questions de :

MM. Berest, Feit, Lagourgue, Xavier Hamelin, Alphandery, Proriel.

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption (p. 2983).

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 2983).

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

4. — **Ordre du jour** (p. 2983).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

SOUHAITS DE BIENVENUE
A DEUX DELEGATIONS PARLEMENTAIRES ÉTRANGÈRES

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes, d'une part, d'une délégation parlementaire bulgare conduite par M. Vladimir Topentcharov, président du groupe d'amitié Bulgarie-France de l'Assemblée nationale bulgare, et, d'autre part, d'une délégation parlementaire du Nigeria conduite par M. Olusola Afolabi.

Je suis heureux, en votre nom, de souhaiter la bienvenue à nos collègues. (Applaudissements.)

— 2 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

JEUNE HOMME ABATTU PAR UN C. R. S. A MARSEILLE

M. le président. La parole est à M. Hermier.

M. Guy Hermler. Monsieur le Premier ministre, samedi soir, à Marseille, un jeune adolescent de dix-sept ans, absolument innocent, Laouri Ben Mohammed, a été abattu par un C. R. S. au cours d'un contrôle de police. Une fois encore, on parle de bavure ou d'accident à propos de ce drame atroce. Pourtant, votre Gouvernement porte de lourdes responsabilités.

A Marseille, alors que votre politique d'austérité et de chômage nourrit l'insécurité et que tant de malfaiteurs restent impunis, vous multipliez des opérations « coups de poing », qui sont de plus en plus le prétexte à de véritables chasses aux jeunes et au faciès, à des brutalités inacceptables. Le 17 mars dernier, j'avais appelé l'attention du préfet de région sur cette situation, en lui demandant d'y mettre un terme. Rien n'a été fait; on en mesure, aujourd'hui, les conséquences.

Je me fais l'interprète de la population de Marseille, où l'émotion est grande, pour vous demander, monsieur le Premier ministre, quelles dispositions vous comptez prendre pour que la lumière soit faite, que les coupables soient punis et que la police cesse enfin d'être détournée de ses missions et soit mise au service exclusif de la sécurité des citoyens. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, un jeune Français a trouvé la mort et ce drame ne saurait laisser le Gouvernement insensible. Aussi le préfet de région s'est-il immédiatement rendu sur place et auprès de la famille endeuillée. Une information judiciaire a été ouverte pour déterminer les responsabilités.

Sur le plan administratif, j'ai immédiatement diligenté une inspection confiée au chef de l'inspection générale de la police nationale en personne, ce qui porte témoignage de l'importance que j'attache à cette affaire. J'attends les conclusions de son rapport pour en tirer, sur le plan administratif auquel — j'y insiste — se limite ma compétence, les conséquences qui s'imposeront.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTIONS
MÉTALLURGIQUES DE PROVENCE

M. le président. La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Monsieur le ministre de l'industrie, jus-qu'en 1979 la situation du groupe des constructions métalliques de Provence, qui emploie 2300 personnes dont 1200 en Arles, était bonne. Depuis lors, elle s'est brutalement dégradée du fait de la crise découlant de votre politique, et plusieurs centaines de travailleurs risquent d'être licenciés.

Or les salariés des C.M.P. n'ont aucune responsabilité dans les difficultés de leur entreprise; la région arlésienne non plus. Seuls, le patronat et le Gouvernement sont responsables d'une situation devenue dramatique.

C'est pourquoi les salariés de l'entreprise, la population, la municipalité d'Arles et moi-même vous demandons, monsieur le ministre, quelles mesures vous allez prendre pour permettre aux travailleurs des C.M.P. de continuer à travailler et à vivre au pays d'Arles. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, vous voudriez faire croire aux Français que le Gouvernement est P.D.G. de toutes les entreprises, mais vous n'y parviendrez pas.

En outre, jusqu'ici, personne — pas même vous — n'a été capable de donner une recette pour qu'une entreprise fonctionne, durablement, en tout cas lorsque ses recettes sont inférieures à ses dépenses. Or telle est bien la situation, en l'occurrence.

Les Constructions métalliques de Provence sont une société privée dont la compétence et l'efficacité ont été démontrées, mais qui a fait de mauvaises affaires; cela peut arriver! Nous espérons que la direction réussira à surmonter ces difficultés. Bien entendu, toutes les aides que l'Etat a prévues pour faire face à ce genre de situation seront, le cas échéant, mises en œuvre.

Je ne puis m'engager davantage car — dois-je le dire encore une fois? — le Gouvernement ne se moque pas des contribuables; il ne mobilise pas leur argent pour des entreprises qui n'ont pas élaboré de bons programmes de redressement. En revanche, il ne néglige rien lorsqu'on lui présente des plans de redressement crédibles. (*Applaudissements sur des bancs de la majorité.*)

LICENCIEMENTS DANS LE BATIMENT

M. le président. La parole est à M. Rigout.

M. Marcel Rigout. Monsieur le ministre de l'environnement et du cadre de vie, une crise d'une extrême gravité frappe le secteur de la construction, qui a perdu des centaines de milliers d'emplois depuis 1974.

Or, selon le président de la fédération nationale du bâtiment, « il pourrait y avoir cent mille suppressions d'emploi dans le bâtiment et les industries annexes si des mesures ne sont pas prises au plus tôt ».

L'encadrement du crédit, les taux d'intérêts insupportables, le chômage, l'augmentation considérable des coûts de la construction et votre nouvelle politique de financement du logement sont à l'origine d'une telle situation.

Quelles mesures entendez-vous prendre, dans les plus brefs délais, pour remédier à cette crise qui met en cause l'emploi d'une manière massive, l'existence d'une multitude d'entreprises et la possibilité pour de nombreux Français de posséder un logement décent? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie. Monsieur le député, je vous rappellerai d'abord des chiffres qui caractérisent l'évolution de l'accès à la propriété: avant 1970, quelque 250 000 familles françaises achetaient un logement chaque année; à peu près 300 000 vers 1970; environ 330 000 vers 1973, et, l'année dernière, 440 000 familles françaises ont accès à la propriété. Voilà la réalité que je devais rétablir car on entend trop souvent dire qu'il devient de plus en plus difficile d'acquiescer son logement.

Deuxième observation: cette année, à la suite du vote du Parlement, 140 000 familles françaises bénéficieront d'un prêt d'accès à la propriété ouvrant droit à la fois à une aide à la pierre et à l'aide personnalisée au logement. Pour l'acquisition d'un logement dont le prix est, par exemple, de 300 000 francs, l'obtention d'un prêt d'accès à la propriété combinant les deux aides se traduit par une subvention moyenne de 80 000 francs accordée par les pouvoirs publics.

Tel est l'effort social consenti par le Gouvernement. Pour en prendre la pleine mesure, il convient encore de mentionner les prêts conventionnés ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement et les prêts locatifs aidés.

Quant à la situation du bâtiment, il est vrai que, pour faire face à l'explosion du crédit que nous avons connue l'année dernière, le Gouvernement a dû prendre des mesures d'encadrement.

M. Alain Bonnet. Hélas!

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. Mais après les quelques difficultés habituelles rencontrées dans nos régions, l'encadrement du crédit a été adapté et le Premier ministre vient d'annoncer que, pour les prêts conventionnés, il serait réduit de 50 à 40 p. 100 à partir du 1^{er} janvier prochain.

S'agissant maintenant de la situation de l'emploi, monsieur Rigout, j'ai, comme vous, lu dans la presse des déclarations évoquant un risque de suppression de 100 000 emplois dans le bâtiment et les industries annexes. Mais j'observe que des déclarations analogues avaient été faites, dans les mêmes conditions, il y a exactement un an. Or que s'est-il passé durant cette année? D'août 1979 à août 1980, les statistiques indiquent que, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, les effectifs salariés se sont légèrement accrus. Encore ne connaissons-nous pas les chiffres relatifs au secteur artisanal, qui témoigneraient, sans aucun doute, d'un accroissement encore plus fort. En outre, de septembre 1979 à août 1980, les demandes d'emploi non satisfaites ont diminué dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Enfin, le projet de budget qui sera soumis la semaine prochaine à l'Assemblée prévoit, pour le bâtiment notamment, des crédits qui permettent, sans crainte de se tromper, d'envisager pour 1981 une activité soutenue dans ce secteur.

EXPLOITATION DES RESSOURCES MINIÈRES DE LA FRANCE

M. le président. La parole est à Mme Horvath.

Mme Adrienne Horvath. Monsieur le ministre de l'industrie, vendredi prochain, Paris accueillera des dizaines et des dizaines de milliers de travailleurs des mines — mines de charbon, de fer et de potasse — venus à l'appel de leur syndicat C. G. T.

Ils manifesteront contre toute suppression d'emploi, pour l'embauche, pour la réduction du temps de travail et pour l'augmentation de leur pouvoir d'achat.

Ils demanderont aux élus de la nation et au Gouvernement le droit de pouvoir exploiter toutes les richesses minières, car la mise en place de la C. E. C. A. — que seuls les communistes ont combattue — a abouti au démantèlement du potentiel productif des mines et à la réduction de la production d'acier. Dans le même temps, l'avenir économique et l'indépendance de notre pays ont été sacrifiés.

Il est grand temps d'écouter la voix des travailleurs qui apportent des propositions et des solutions concrètes.

Monsieur le ministre, dans une période marquée par une prétendue pénurie des matières premières...

M. Xavier Hamelin. Prétendue?

Mme Adrienne Horvath. ...quelles mesures comptez-vous prendre afin que soient exploitées, conformément à l'intérêt national, les ressources naturelles de notre pays: le charbon, le fer, la potasse, l'uranium? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Madame le député, pour développer les exploitations minières de notre pays, il ne me viendrait pas à l'esprit de convoquer les mineurs à Paris! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Cependant, en discordance, sans doute, avec les suggestions — disons, très élémentaires — que vous venez de formuler, je vous rappellerais brièvement les principes qu'un pays comme le nôtre peut adopter pour la gestion de ses exploitations minières. Vous m'avez demandé: « Comment pensez-vous exploiter au mieux les richesses minières du pays? » Eh bien, je vais vous répondre.

Les richesses minières ont pour caractéristique d'être limitées.

M. Charles Ehrmann. Hélas!

M. le ministre de l'industrie. On ne peut rien à cette donnée générale, et je suis sûr que vous reprocheriez au Gouvernement de conduire une politique à courte vue s'il ne veillait pas à ce que leur exploitation ne soit pas un feu de paille.

Ainsi, sachant que les richesses minières sont limitées et que le pays ne pourra vivre éternellement en autarcie sur ses propres matières premières, le Gouvernement a défini une politique à long terme qui consiste à considérer que les richesses minières françaises doivent être exploitées avec suffisamment de mesure pour constituer une garantie permanente et durable des besoins français. Nous combinons ainsi une politique d'exploitation nationale, une politique de stockage et une politique d'importation qui sont de nature à maintenir pendant longtemps la sécurité d'approvisionnement de la France.

C'est ce que nous nous efforçons de faire pour les matières minérales comme l'uranium, le cuivre, le tungstène, le zinc ou la potasse. Dans le cas de la potasse, par exemple, nous cherchons à acquérir des exploitations à l'étranger afin d'économiser sur nos propres gisements et de leur permettre de durer.

S'agissant du charbon, la politique minière doit en outre tenir compte de situations héritées de l'histoire. L'exploitation intensive de certains bassins a modelé les régions, et les hommes, et les intérêts ainsi créés ne peuvent être négligés. Mais le Gouvernement refuse la politique qui consiste à exiger des Charbonnages de France qu'ils embauchent de jeunes mineurs avec la certitude de devoir les licencier dans quelques années. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

JUGEMENTS DES TRIBUNAUX
SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES ENTRE FEMMES ET HOMMES

M. le président. La parole est à Mme Barbera.

Mme Myriam Barbera. Sans doute n'avons-nous pas la même conception de la démocratie que M. le ministre de l'Industrie (Protestations sur les bancs de la majorité) puisque, nous, nous écoutons aussi les mineurs. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Ma question s'adresse à Mme le ministre de la condition féminine et de la famille.

A Montpellier, en 1974, après deux ans d'action, les employés des Galeries Lafayette ont obtenu par décision prud'homale que soient levées les discriminations de salaire et de promotion dont étaient victimes les vendeuses. La direction fut condamnée à verser 12 millions de centimes à cinquante-trois d'entre elles,

Les vendeuses ne s'élevaient jamais au-dessus de la catégorie 6 sur les neuf qui existaient. En outre, à catégorie égale, elles gagnaient encore moins que des vendeurs qui étaient pourtant assez mal payés.

Pourtant, comme chez Essilor, la direction des Galeries Lafayette, niant cette discrimination, a fait casser le jugement en s'appuyant sur les imprécisions de la loi de 1972 que nous vous demandons sans cesse de compléter, notamment par une de nos propositions de loi.

Mais, au-delà d'une loi imparfaite, il y a ou il n'y a pas la volonté politique de permettre l'évolution des salaires vers l'égalité.

Madame le ministre, allez-vous appuyer le grand patron des Galeries ou bien les employées qui ne demandent que l'application de la loi ?

De plus, cette nouvelle attaque, venant après celle du patron d'Essilor, nous semble exiger votre intervention vigoureuse auprès du C.N.P.F. Le ferez-vous ?

En tout état de cause, vous devrez tenir compte de deux choses au moins. D'une part, sans attendre, les vendeuses des Galeries ont fait appel de ce jugement indigne. D'autre part, le parti communiste a lancé dans le département une grande campagne d'action et d'information pour soutenir ces travailleurs, comme il le fait dans toute la France pour les ouvrières d'Essilor. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine.

Mme Monique Pelletier, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine. Madame Barbera, la lutte contre les discriminations dont peuvent être victimes les femmes est un des axes majeurs de l'action du Gouvernement. Il est vrai que ces discriminations existent çà et là.

Lorsque les tribunaux sont saisis et rendent des décisions, les justiciables ont la garantie du double degré de juridiction : ils peuvent faire appel. Dans le respect de l'indépendance du pouvoir judiciaire, il importe d'attendre que la cour d'appel ait rendu son arrêt.

Je ne pense pas, madame Barbera, que vous ayez une quelconque intention d'intervenir dans le cours d'une décision de justice qui va être rendue. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

SITUATION DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE
ET DIFFICULTÉS DE LA SOCIÉTÉ TALBOT A POISSY

M. le président. La parole est à M. Péricard.

M. Michel Péricard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'Industrie.

Les appréciations encourageantes formulées après le salon de l'automobile ne peuvent cacher les difficultés qui attendent l'industrie automobile française.

Après une période de développement et de succès remarquable, cette industrie est atteinte par la crise : une baisse de la production de 5,4 p. 100 a été enregistrée pendant le seul mois de septembre dernier.

Aucune firme française ne peut se considérer comme épargnée. Déjà, la société Talbot annonce la suppression de plusieurs milliers d'emplois dans ses usines de Poissy. Même si, dans un premier temps, il s'agit de mise à la retraite anticipée, ce n'est un secret pour personne que d'autres mesures sont à l'étude qui mettraient au chômage des milliers de travailleurs.

Ces mesures frapperont de plein fouet la région de l'Ouest parisien, particulièrement le département des Yvelines. Les emplois dans ce département sont liés à l'industrie de l'automobile dans la proportion de 20 p. 100, soit un emploi sur cinq. Prenant précisément prétexte de cette situation, le Gouvernement a jusqu'à présent considéré ce département comme relativement privilégié dans le domaine de l'emploi.

Au nom de ce même raisonnement, je souhaite lui poser deux questions.

Le Gouvernement se tient-il informé des projets de restructuration du groupe en question et lui fait-il valoir les arguments qu'il doit être avancés au nom de la défense de l'emploi dans la région ?

Devant la récession de l'industrie automobile — singulièrement dans la région parisienne —, est-il prêt à assouplir la position intransigeante de la D. A. T. A. R., relative à cette région, tant pour l'Ouest que pour l'Est parisien, pour les vallées industrielles que pour les villes nouvelles ? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Industrie.

M. André Giraud, ministre de l'Industrie. Monsieur le député, chacun connaît les difficultés qu'a rencontrées l'industrie automobile au cours de l'année.

La diminution des débouchés à laquelle nous avons assisté a heureusement été compensée par un certain redressement en septembre. Il reste à voir si celui-ci se maintiendra.

Je fais observer que la production automobile a diminué de 18 p. 100 aux Etats-Unis, de 11 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et de 12 p. 100 en Grande-Bretagne, alors que la régression de l'industrie automobile française a été seulement de 5,6 p. 100. Cette constatation, ajoutée au redressement que l'on a observé au mois de septembre, confirme, dans l'ensemble, la bonne santé de cette industrie.

Je tiens, à cette occasion, à marquer mon entière confiance dans cette industrie qui est concurrentielle avec les industries étrangères, le phénomène japonais étant mis à part pour les raisons que chacun connaît et devant être traité par des moyens spécifiques.

Néanmoins, la santé relativement satisfaisante de l'ensemble de l'industrie automobile est modulée. Le groupe que vous avez cité a connu une régression très importante de son activité, de l'ordre de 33 p. 100, ce qui l'a conduit à prendre des mesures assez sévères qui sont ressenties tant par les salariés que par les régions où sont installées ses usines.

Cette situation tient, pour une large part, au fait que le groupe a été touché alors qu'il accomplissait une opération de restructuration délicate, qui sera d'ailleurs menée à bien, j'en suis convaincu. En effet, la présentation de nouveaux modèles par cette marque a indiscutablement été bien accueillie au Salon.

Il ne faut donc ni exagérer le problème spécifique de ce groupe ni le nier. Il est bon que les industriels prennent, en temps utile, les mesures qui leur permettront de maintenir leur position sur le marché international.

Si, sur le plan local, on a pu penser à certain moment que la région en question était quelque peu privilégiée, en ce qui concerne l'emploi les autorités ont naturellement le devoir d'être vigilantes quant à l'évolution de la situation. Je vous donne l'assurance que tel est bien le cas et que les mesures appropriées seraient prises s'il en était autrement.

MENSUALISATION DES PENSIONS

M. le président. La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Chacun sait que les retraités relevant de la sécurité sociale perçoivent leur pension trimestriellement. Une expérience récente de paiement mensuel lancée dans la région Aquitaine a connu un succès certain.

Le paiement mensuel étant l'objet d'une demande pressante de la part des retraités, est-il possible d'étendre cette expérience à l'ensemble du territoire national? Envisage-t-on de procéder à de nouvelles expériences et dans quelles régions? L'Assemblée aimerait, en effet, connaître le programme d'action du Gouvernement en la matière. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale.

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale. Il est exact, monsieur Cousté, que les salariés sont habitués au paiement mensuel et que, lorsqu'ils prennent leur retraite, le versement trimestriel de leur pension pose des problèmes à certains d'entre eux. Cette préoccupation n'a pas échappé à la sécurité sociale et au Gouvernement.

Une expérience a été lancée dans la communauté urbaine de Bordeaux par la caisse régionale de la Gironde. Les demandes de mensualisation ont augmenté — alors que la proportion des retraités qui avaient opté pour le paiement mensuel était de 20 p. 100 en 1975, elle est de 34 p. 100 aujourd'hui — mais elles n'émanent pas encore de la majorité.

De toute façon, il me paraît nécessaire de laisser le libre choix, car ce sont plutôt les nouveaux retraités qui réclament le paiement mensuel.

Par ailleurs, l'extension du paiement mensuel pose non seulement des difficultés d'ordre financier, qu'il ne faut pas se dissimuler, mais aussi des difficultés techniques, notamment dans l'adaptation de l'équipement informatique des caisses.

Cela dit, nous sommes décidés à poursuivre la mise en place progressive du paiement mensuel. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

SITUATION DE L'ECONOMIE VOSGIENNE

M. le président. La parole est à M. Séguin.

M. Philippe Séguin. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le département des Vosges connaît une situation économique et sociale très préoccupante. Le nombre des demandeurs d'emploi, qui était de 7 600 en juin, est passé à 8 300 en juillet, 9 000 en août, et 10 100 en septembre, soit une progression de près de 33 p. 100 en un trimestre. Cette augmentation tient surtout à la multiplication des licenciements pour cause économique. Leur nombre est malheureusement appelé à augmenter après les affaires Linvosges, Colroy, Conroy, alors que des menaces continuent à peser sur plusieurs autres grandes entreprises, telles que Vincey-Bourget ou la Verrerie de Portieux.

Le plan Vosges, dont vous avez eu l'initiative, monsieur le Premier ministre, a contribué à améliorer très sensiblement la situation en 1979 et nous savons qu'il apportera à terme des solutions à certaines faiblesses structurelles dont souffre notre département. Mais, dans l'immédiat, les Vosgiens subissent de plein fouet le contrecoup des difficultés du secteur textile et se prennent à douter, du fait de l'échec de certains projets d'implantation industrielle. Dimanche dernier, l'association des maires vosgiens, sous la présidence de notre collègue Gérard Braun, a fait part de l'inquiétude que suscite cette situation.

Monsieur le Premier ministre, pourriez-vous confirmer que les objectifs que s'étaient fixés le Gouvernement dans les Vosges restent valables? Nous espérons que vous interviendrez auprès

de la D.A.T.A.R. afin qu'elle se donne les moyens de relancer le plan Vosges. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Monsieur le député, en juin dernier, vous avez posé ici même une question relative au plan Vosges. M. Prouteau, qui me représentait alors, avait eu l'occasion de faire le point.

Ce bilan a fait apparaître des résultats qui, comme vous venez de le reconnaître, sont loin d'être négligeables. Nous nous en félicitons. Mais je pense, comme vous, que tous les problèmes ne sont pas pour autant résolus et j'ai conscience des difficultés qui subsistent.

Je vous donne l'assurance que l'action que j'avais mise en œuvre en 1978 et qui a commencé à porter ses fruits au cours des deux dernières années sera poursuivie rigoureusement. J'ai renouvelé en ce sens mes instructions au délégué à l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne les infrastructures, un certain nombre d'opérations ont déjà été réalisées, d'autres qui étaient programmées, notamment en matière routière, selon un calendrier qui s'étend jusqu'en 1983, seront bien entendu poursuivies. Les crédits ont été inscrits au budget pour 1981.

Les deux mesures que prévoit le plan Vosges pour inciter à la création d'emplois seront reconduites jusqu'à la fin de 1981. Il s'agit, d'une part, du classement au taux maximum de la prime de développement régional pour un certain nombre de cantons du bassin textile — la carte des aides sera intégralement maintenue en 1981 dans son état actuel — et, d'autre part, de l'accroissement de subventions exceptionnelles et de prêts du F.D.E.S. aux P.M.I. qui créent des emplois dans ce bassin.

Cette procédure sera maintenue en 1981 dans le cadre de l'enveloppe de vingt millions de francs de crédits de promotion industrielle et de cent millions de francs de prêts du F.D.E.S., qui avait été définie en 1977 pour le bassin sidérurgique, puis en 1978 pour le bassin textile vosgien.

Par ailleurs, à la demande de M. le Président de la République, le Gouvernement fera de l'industrie du textile et de l'habillement l'un des secteurs clefs du renforcement industriel de notre pays. Un programme précis sera arrêté en ce sens dans les prochains mois, à l'initiative de M. le ministre de l'industrie. Je peux vous assurer que les Vosges ne seront pas oubliées.

Enfin, le Gouvernement renforcera son appui aux exportateurs, notamment aux P.M.I., et il continuera à sanctionner les fraudes et les détournements de trafics dans le domaine de l'importation.

J'espère que l'action conjointe des pouvoirs publics et des responsables de l'économie vosgienne permettra à votre région de surmonter efficacement ses difficultés. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

SITUATION DES ELEVEURS DE VEAUX

M. le président. La parole est à M. Miossec.

M. Charles Miossec. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Monsieur le ministre, après la malheureuse campagne de déniement à l'encontre du veau de boucherie, un fonds d'intervention a permis à l'interprofession de mettre sur le marché du veau à dix-sept francs le kilogramme depuis la fin du mois de septembre.

Sur les dix milliards de centimes de ce fonds, plus de sept milliards ont d'ores et déjà été utilisés. Pourtant, l'activité de la production a été réduite de deux tiers environ. Dans le même temps, les veaux français, payés dix-sept francs à la production, sont vendus à l'exportation, en Pologne par exemple, au cours mondial, c'est-à-dire à un niveau nettement plus faible. Les Belges et les Hollandais continuent d'approvisionner le marché français, en particulier le marché parisien, en veaux vendus seulement douze ou quatorze francs le kilo.

Quelles mesures d'urgence comptez-vous prendre pour faire cesser cette situation anormale et coûteuse? A l'épuisement du fonds, envisagez-vous l'attribution, dans le cadre de la charte

du veau, d'une dotation au profit de l'interprofession pour compenser les pertes subies par les éleveurs et maintenir notre capacité de production? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, l'interprofession du veau et de la viande bovine a pris ses responsabilités dans le domaine du financement des disciplines et du dégagement du marché. Et les pouvoirs publics ne peuvent que soutenir ses initiatives.

Les importations auxquelles vous avez fait allusion sont étroitement contrôlées et restent très marginales. Certes, les frontières peuvent être fermées, mais je vous mets en garde contre l'application inconsiderée d'une telle mesure qui peut avoir un effet de boomerang pour un grand pays exportateur et être à l'origine de difficultés considérablement aggravées.

La solution que vous avez proposée, monsieur le député, sera probablement retenue dans la mesure où il semble que la Communauté va prendre la décision, dans les jours qui viennent, de financer le stockage privé. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

MOYENS D'ACTION DE LA POLICE ET FORMATION DES GARDIENS DE LA PAIX

M. le président. La parole est à M. La Combe.

M. René La Combe. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Le gardien de la paix abattu la semaine dernière par un repris de justice à Saint-Ouen vient s'ajouter à la trop longue liste des membres des forces de l'ordre assassinés dans l'exercice de leurs fonctions.

Une des causes de ces inexcusables possibilités de crime paraît bien être l'insuffisance des moyens de la police.

Les armes les plus modernes, des moyens de transmission efficaces, des véhicules rapides devraient être mis à la disposition de ceux sur qui repose la sécurité des citoyens.

Ne voit-on pas les gangsters utiliser des armes plus perfectionnées que celles des policiers?

La formation des personnels de police doit, de son côté, être intensifiée et améliorée. Alors qu'elle atteint une durée de deux ans en Grande-Bretagne, elle est réduite en France à deux mois.

Pour son entraînement au tir, un gardien de la paix tire, une fois par an, cinq cartouches avec un pistolet de trente ans d'âge et dix cartouches avec un pistolet-mitrailleur qui s'enraye une fois sur deux.

Monsieur le ministre, peut-on raisonnablement penser que la police française est munie des moyens modernes lui permettant de remplir efficacement sa mission, aux moindres risques pour ses personnels? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur. Monsieur La Combe, j'ai été tout aussi ému que vous par la mort du brigadier Gathung à Saint-Ouen, mais je puis vous assurer qu'en l'occurrence ne peuvent être mis en cause ni les effectifs — sept policiers pour vérifier l'identité des cinq personnes qui étaient présentes dans l'établissement, dont le patron — ni le type d'armement, puisque c'est un pistolet 6,35 qui a abattu le brigadier Gathung et blessé grièvement un officier de paix, ni les éléments de protection, puisque des gilets pare-balles se trouvaient — hélas! — dans le véhicule qui stationnait devant l'établissement.

Quant au programme pluriannuel d'équipement, il a précisément été mis en place pour répondre aux besoins dont vous venez de faire état, c'est-à-dire pour doter la police des moyens qui lui sont nécessaires pour faire face à une criminalité qui s'adapte sans cesse à l'évolution technique.

Vous avez parlé d'une formation de deux mois. Je puis vous affirmer, monsieur le député, que vous avez été mal renseigné.

La formation, qui était de six mois, est maintenant de neuf mois pour les gardiens. Pour les inspecteurs, elle vient de passer de onze à seize mois.

Pour les exercices de tir, dont se préoccupe, bien entendu, le ministre de l'intérieur, la police disposera l'an prochain de crédits sensiblement plus importants, comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer hier en présentant le projet de budget du ministère de l'intérieur à la commission des lois dont vous faites partie.

Le programme de quatre ans arrêté le 14 juin 1979 par le Gouvernement a été mis en place et 1981 sera la deuxième année de son application.

Cela étant, je répète que, dans le drame de Saint-Ouen, on ne peut mettre en cause l'armement, puisque les policiers étaient, eux, dotés d'un pistolet de calibre 7,65, alors que le brigadier a été abattu par un 6,35.

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe socialiste.

JEUNE HOMME ABATTU PAR UN C. R. S. A MARSEILLE

M. le président. La parole est à M. Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le ministre de l'intérieur, le 18 octobre dernier, un jeune garçon de dix-sept ans, d'origine marocaine, était assassiné par un fonctionnaire de police qui a été depuis inculpé et incarcéré.

Vous pourriez me dire, monsieur le ministre — et une question vient, d'ailleurs, d'être posée à ce sujet — que des policiers sont également victimes d'attentats. Mais ceci n'excuse pas cela.

Cette dernière « bavure », qui intervient après de nombreuses autres, pose le problème du recrutement et de la formation professionnelle des fonctionnaires de police.

Vous avez répondu, il y a quelques instants, sur l'enquête, mais pouvez-vous nous garantir, monsieur le ministre, que, dorénavant, des instructions très précises seront données pour assurer la qualité du recrutement et de la formation de ces personnels?

Pensez-vous que les dispositions relatives à la formation que vous venez d'annoncer permettront à la police de disposer d'un personnel de qualité? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, déjà, lorsque j'étais au ministère de l'agriculture, j'avais eu l'occasion d'insister, comme le fait maintenant M. Méhaignerie, sur l'importance de la formation.

Le recrutement des policiers, contrairement à ce que certains pensent — de bonne foi, je veux le croire — est assuré par concours. Depuis quelque temps, les candidats doivent réussir auparavant un test de comportement, ce qui est une bonne chose car j'estime qu'on privilégie trop dans nos concours, quels qu'ils soient, l'élément intellectuel par rapport à la motivation. Ce n'est pas parce qu'il a fait trois fautes d'orthographe de plus qu'un concurrent plus cultivé qu'on doit écarter du concours de gardiens de la paix quelqu'un qui est fils et petit-fils de policier.

Reprenant ce que j'ai dit tout à l'heure à M. Hermier, je puis vous donner l'assurance qu'en ce qui concerne la formation des efforts considérables sont faits, précisément pour privilégier la motivation sur les connaissances purement intellectuelles.

MARCHE DE LA NOIX

M. le président. La parole est à M. Gau.

M. Jacques-Antoine Gau. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Localisée dans quelques départements du Sud-Est et du Sud-Ouest, la production de noix, qui est importante pour l'économie agricole de ces régions, connaît de nombreux problèmes notamment de la concurrence américaine sur le plan extérieur et des écarts excessifs entre prix à la production et prix à la consommation sur le marché intérieur.

Les prix à la production stagnent puisque le kilogramme de noix s'est vendu moins cher en 1979 qu'en 1977. Cette année, la récolte qui est en cours sera médiocre pour la noix de Grenoble.

Que compte faire le Gouvernement pour empêcher une nouvelle détérioration du revenu des producteurs de noix ?

Envisage-t-il une aide à l'exportation qui devrait être plus substantielle que celle de l'année dernière ?

Est-il disposé à soutenir énergiquement à Bruxelles la demande d'une protection communautaire indispensable si l'on veut sauver la production française de noix ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, en 1979, la production de noix a représenté 31 000 tonnes, les importations en provenance des Etats-Unis, 1 500 tonnes, et les exportations françaises, 5 200 tonnes.

En 1980, la production s'annonce à peu près identique à celle de l'an dernier : 31 000 tonnes environ.

Nous avons à notre disposition trois moyens d'action.

Le premier est l'appellation d'origine pour la noix de Grenoble, qui permet de protéger le marché et d'obtenir un produit spécifique.

Le deuxième est la clause de sauvegarde, qui a été déjà utilisée et qui le sera encore si cela est nécessaire, clause qui permet de surveiller les exportations en provenance des Etats-Unis.

Le troisième n'est pas le moindre, c'est une politique active de promotion des exportations. Nous l'avons mise en œuvre en 1979 et tout laisse penser que nous la continuerons cette année.

ABATTOIRS PUBLICS ET PRIVÉS

M. le président. La parole est à M. Labarrère.

M. André Labarrère. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux industries agro-alimentaires mais pourrait également vous intéresser, monsieur le ministre de l'agriculture.

Il semblerait que des divergences de vues, sinon des tensions, existent entre le ministre de l'agriculture et le secrétariat d'Etat aux industries agro-alimentaires au sujet des abattoirs. Je ne puis imaginer que le secrétariat d'Etat veuille favoriser les abattoirs privés au détriment des abattoirs publics.

Ma question est la suivante : quand un projet d'abattoir public inscrit au Plan — mais oui, monsieur le Premier ministre, c'est important ! — est fortement avancé et que la municipalité, que je connais bien, a déjà consenti un effort considérable, quand ce projet est soutenu par la chambre d'agriculture et par la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, peut-on admettre que certains favorisent un projet d'abattoir privé, dans le périmètre de l'abattoir public, ce qui risque de compromettre la construction de ce dernier ?

Le secrétariat d'Etat aux industries agro-alimentaires peut-il faire autrement, sauf à enfreindre la législation, que de soutenir l'abattoir public ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, c'est en parfaite coopération avec le secrétaire d'Etat que je répondrai à votre question, car le problème ne date pas d'il y a deux ou trois mois.

C'est un groupe interministériel qui détermine la politique des abattoirs, groupe qui réunit les représentants des industries agricoles et alimentaires et du ministère de l'agriculture, mais aussi du ministère de l'intérieur, puisque les collectivités locales sont parties prenantes, et du ministère de l'économie.

Dans ce domaine difficile du choix des investissements, la pire des solutions serait de ne rien faire et de laisser se scléroser la structure actuelle des abattoirs compte tenu de l'évolution constatée chez nos partenaires.

C'est en fonction de quatre éléments essentiels que se déterminent les choix et les décisions.

Le premier, c'est le meilleur service, au moindre coût, pour le consommateur et pour le producteur, ce qui suppose souvent une modernisation des abattoirs pour tenir compte des innovations technologiques.

Le deuxième élément, c'est la qualité du service public qui doit être rendu pour que les bouchers continuent à abattre, si nécessaire. Ce service peut être rendu aussi bien dans l'abattoir privé que dans l'abattoir public.

Le troisième élément, c'est l'engagement des opérateurs de ne pas faire retomber les risques de toute entreprise économique sur les collectivités locales. (Très bien ! sur plusieurs bancs de la majorité.) Il s'agit d'entrepreneurs : ils doivent prendre leurs risques, et s'ils ne le font pas en tant que tels, l'Etat n'a pas à subventionner les collectivités locales qui feraient des abattoirs publics car il aurait ensuite la responsabilité financière de l'opération.

Enfin, le dernier élément, c'est une politique d'aménagement du territoire, car, de plus en plus, l'abattage doit se faire sur les lieux de production et non pas sur les lieux de consommation.

M. Pascal Clément. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. C'est en fonction de ces quatre éléments, monsieur le député, qu'est établie la politique des abattoirs, en parfaite coopération entre les ministères concernés. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

SOCIÉTÉ SIMFLEX

M. le président. La parole est à M. Pierre Lagorce.

M. Pierre Lagorce. Ma question concerne à la fois le ministre de l'économie et le ministre du commerce extérieur.

Entreprise très saine, au carnet de commandes bien rempli, la société Simflex de Labrède, en Gironde, qui emploie — en milieu rural, je le souligne — 548 ouvriers, dont 204 femmes, est menacée de rachat par l'entreprise tunisienne Africa Productions, qui fabrique des produits analogues à Ben Arrous, près de Tunis.

On dit même que les installations de production seraient transférées en Tunisie. Ce sont les syndicats qui m'ont alerté, aujourd'hui même, ce qui montre bien l'actualité de cette question.

Les raisons des difficultés de Simflex sont simples : elle travaille à 60 p. 100 pour l'exportation, elle récupère très lentement le produit de ses ventes et les banques lui refusent les facilités de trésorerie nécessaires.

Ma question est double.

Premièrement, que comptez-vous faire pour que Simflex bénéficie des crédits à l'exportation, de l'assurance exportation et de la garantie contre le risque économique, qui lui permettraient d'assurer sa trésorerie ?

Deuxièmement, que comptez-vous faire pour maintenir cette société en Gironde, empêcher son rachat par les Tunisiens et son éventuel départ en Tunisie et garantir le maintien de l'emploi des travailleurs de Simflex ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. La société Simflex, qui fabrique des plaques de caoutchouc et des semelles de chaussures en polyuréthane et en P. V. C., a connu des difficultés financières graves qui l'ont conduite au tribunal de commerce ; elle est gérée, depuis le mois de juillet, par un syndic.

Malgré un carnet de commandes assez rempli, cette société a des ennuis de trésorerie parce que des factures n'ont pas été payées par certains clients du Moyen-Orient et parce que des commandes passées dans les pays de l'Est n'ont pas encore apporté de recettes. (*Exclamations sur plusieurs bancs de la majorité.*)

Dans cette affaire, la responsabilité du Gouvernement n'est pas mise en cause. Une industrie de ce type est, naturellement, assez fragile dans la mesure où elle est sous-traitante et où elle sous-traite largement pour des industries qui sont installées, pour la plupart, dans des pays en voie de développement.

Les difficultés ne sont donc pas conjoncturelles, elles correspondent à une situation réelle de cette entreprise. Il faut, naturellement, s'efforcer de trouver un remède, mais le remède n'est pas simple.

Le comité interministériel d'aménagement des structures industrielles auquel la société s'est adressée s'efforcera de mobiliser, autant qu'il est possible, les aides de l'Etat. Mais, je le répète, ce serait se moquer du contribuable que d'apporter de l'argent à des opérations industrielles qui n'auraient aucun sens.

VEAUX D'IMPORTATION

M. le président. La parole est à M. Bêche.

M. Guy Bêche. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Depuis plusieurs semaines, les éleveurs français subissent une crise grave due à la campagne de boycott du veau lancée par l'union fédérale des consommateurs.

Cette crise met en péril non seulement l'ensemble des élevages français, mais également les usines de transformation de certains produits laitiers, et notamment de fabrication de poudre de lait.

Or, depuis deux semaines environ, les frontières françaises sont grandes ouvertes aux importations de veaux hollandais qui ont, nous le savons tous, absorbé le fameux D. E. S. interdit chez nous.

Ces veaux obtiennent le certificat de salubrité et arrivent sur le marché à des prix très bas.

Ma question est double, monsieur le ministre : que comptez-vous faire pour que la réglementation en vigueur soit respectée et pour que les pertes subies par les éleveurs consciencieux ne condamnent à jamais leurs exploitations ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. J'ai déjà rappelé tout à l'heure, monsieur le député, que les produits venant de Belgique et de Hollande n'arrivent pas en quantités très importantes et que la protection est renforcée quant aux conditions sanitaires de l'élevage. De plus, le maniement de l'ouverture ou de la fermeture des frontières doit être pratiqué avec beaucoup d'attention car, je le répète, cette année l'exportation des produits agricoles tempérés — je dis bien tempérés et hors produits tropicaux — représentera près de trente milliards de francs. Nous vendrons à l'arrivée pour vingt milliards de produits à nos partenaires, en plus de ce que nous leur achetons. Il faut se rendre parfaitement compte que tout maniement des conditions sanitaires exigées à nos frontières se retourne à terme contre nos intérêts.

Sur le fond du problème, j'ai rappelé voici quelques instants que, dans les prochains jours, la Communauté économique européenne aiderait les différents pays à organiser le stockage privé de telle façon que nous régularisions l'ensemble des cours du veau. J'indique d'ores et déjà que les prix sont revenus à un niveau beaucoup plus normal que celui qu'ils avaient atteint il y a quelques semaines.

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

SITUATION DES LAVANDICULTEURS

M. le président. La parole est à Mme Signouret.

Mme Marie-Magdeleine Signouret. Monsieur le ministre de l'agriculture, il y a quelques jours, la commune de Puimoisson a été le théâtre d'une affaire d'importance, puisque quatre-vingt-dix-sept tonnes de lavandin ont été déversées dans l'Auvestre.

Ce qui pourrait être un simple fait divers est le reflet d'un sentiment d'angoisse des producteurs dans un contexte économique de mévente du lavandin et des cours extrêmement bas de ce produit de distillation.

L'extrême inquiétude des lavandiculteurs français mérite d'être particulièrement prise en considération dans les délais les plus brefs. A cet effet, monsieur le ministre, quelles dispositions compte prendre le Gouvernement, compte tenu de la gravité de cette situation, pour répondre aux souhaits des organisations professionnelles, qui formulent, notamment, quatre demandes.

Premièrement, la parution du décret d'application déterminant, pour la lavande fine, une appellation d'origine selon des critères et des conditions de production, de distillation et de commercialisation bien définis.

Deuxièmement, une réglementation de l'usage de substituts de synthèse en provenance des pays tiers, notamment ceux de l'Est, dont le prix est considérablement inférieur au prix du lavandin naturel.

Troisièmement, un contingentement des importations.

Quatrièmement, la définition d'une série de types d'aides susceptibles de venir alléger les difficultés de trésorerie des producteurs de lavande fine. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Madame le député, vous avez déjà appelé, il y a quelques mois, mon attention sur le problème de la lavande et du lavandin, ainsi d'ailleurs que plusieurs de vos collègues et même des membres du Gouvernement, tels que M. Charretier ou M. Bernard-Reymond.

Quatre décisions ont été prises à la suite de cette réflexion sur l'avenir de la lavande et du lavandin dans les régions méditerranéennes.

La première est relative à une aide au stockage privé, qui a atteint, au cours de ces deux dernières années, la somme de 3 millions de francs, pris en charge par le F. O. R. M. A.

La deuxième décision — l'une des plus importantes — consiste dans la mise au point et la parution d'un décret sur l'appellation d'origine pour la protection de la lavande et des huiles de lavande et de lavandin des régions considérées vis-à-vis des pays tiers. Dès lors, la conduite d'une enquête d'utilité publique est nécessaire et cette procédure demande du temps.

Cette enquête publique est engagée. Je souhaite qu'elle se termine le plus rapidement possible pour que nous puissions faire paraître ce décret.

La troisième décision est le renforcement de l'interprofession, car il dépend aussi des industriels et de leur volonté de coopération de trouver des solutions positives pour l'avenir.

Enfin, une réflexion a été engagée depuis plusieurs mois avec M. Breton et M. Astier sur le devenir des régions méditerranéennes de montagne sèche. J'attends ces propositions. Nous avons fait un pas gigantesque en matière de politique de la montagne au cours des dernières années, puisque les sommes consacrées à l'indemnité spéciale de montagne sont passées de 200 à 800 millions de francs. Il reste quelques points fragiles dans les régions méditerranéennes de montagne sèche. Nous sommes décidés à faire un effort pour maintenir l'agriculture et la vie dans ces régions. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

RESPONSABILITE CIVILE DES PARENTS D'ÉLÈVES

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard.

M. Jean Brocard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation.

Monsieur le ministre, à chaque rentrée scolaire se pose le problème de la garantie « responsabilité civile » des parents à l'égard de leurs enfants au cours de l'activité scolaire et extra-scolaire. En vertu d'une circulaire de rectorat, le corps enseignant exigerait que les parents souscrivent en outre une assurance pour les dommages corporels que leurs enfants peuvent occasionner ou subir.

Ma question est de savoir si, en présence d'une attestation d'assurance de responsabilité « chef de famille » couvrant l'ensemble des risques occasionnés ou subis par l'enfant scolarisé, on — et quand je dis « on » c'est un euphémisme — on peut

exiger des parents, monsieur le ministre, qu'ils souscrivent une assurance propre à l'école. Cette exigence entraînerait une aggravation des charges scolaires pour les parents. Elle pose en outre le problème de la double compétence de l'assurance scolaire et de l'assurance « chef de famille » et soulève des difficultés de règlement des dossiers quand deux polices d'assurance ayant le même objet couvrent les mêmes risques. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. Christian Beullac, ministre de l'éducation. Monsieur le député, les choses sont claires : en droit, les directeurs d'école et les chefs d'établissement n'ont même pas à demander une attestation d'assurance de responsabilité civile, puisque cette assurance n'est pas obligatoire pour les activités scolaires qui se déroulent pendant le temps scolaire soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de l'établissement.

En fait, il est plus que vivement recommandé aux familles d'être assurées pour les dommages que les enfants peuvent causer ou subir dans les activités scolaires et les associations de parents d'élèves proposent de telles assurances. Mais ces risques, monsieur le député, sont en effet très fréquemment couverts par des contrats d'assurance couvrant la responsabilité civile des chefs de famille. Par conséquent, il appartient à chaque chef de famille de vérifier dans quelle mesure il est assuré pour ses enfants, à seule fin qu'il n'y ait pas dualité de contrats d'assurance.

En revanche, l'assurance est obligatoire lorsque les activités revêtent un caractère facultatif. En effet, l'exercice d'une activité facultative implique, de la part de celui qui s'y adonne volontairement, l'acceptation des règles fixées par l'organisateur des dites activités.

INDUSTRIE DE LA CELLULOSE ET USINE DE PÂTE A PAPIER DE STRASBOURG

M. le président. La parole est à M. Koehl.

M. Emile Koehl. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

En raison de ses difficultés financières, le principal actionnaire du Groupement européen de la cellulose, la société canadienne Mac Millan Bloedel, vient de se retirer des trois usines françaises du groupe, en suspension provisoire des poursuites depuis le 19 août dernier.

Cette situation pose le problème de l'avenir de La Cellulose de Strasbourg. Certains fournisseurs ont décidé de ne plus approvisionner l'usine de pâte à papier de Strasbourg tant qu'ils n'auront pas obtenu un certain nombre de garanties. Si les livraisons de bois ne reprennent pas normalement, l'usine risque d'être contrainte de mettre son personnel de production en congé dans les prochains jours.

A moyen terme, la pérennité de cette entreprise dépend d'importants investissements permettant la reconversion sur un autre type de fabrication, comme le papier journal. Il serait nécessaire de trouver un industriel susceptible de racheter cette entreprise. De graves incertitudes demeurent, notamment quant à la sécurité de l'approvisionnement en bois, quant au prix de cette matière première, quant aux modalités de financement pour la réalisation de l'unité de papier journal et quant à la connaissance du marché pour cette production.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous prie de bien vouloir me faire connaître les mesures que vous comptez prendre pour maintenir l'exploitation de La Cellulose de Strasbourg et préserver l'emploi de ses 500 salariés.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, face à la situation de l'entreprise La Cellulose de Strasbourg, le Gouvernement a orienté son action dans deux directions.

Premièrement, le ministre de l'économie a pris les mesures nécessaires pour que les fournisseurs exploitants forestiers de La Cellulose de Strasbourg ne soient pas touchés par les mesures de suspension provisoire des poursuites qui frappent le Groupement européen de la cellulose.

Deuxièmement, le Gouvernement s'efforce de trouver, comme vous l'avez suggéré, un nouvel industriel, lequel ne se contenterait pas de reprendre l'usine actuelle qui, vétuste, n'est plus

compétitive, mais consentirait les efforts financiers nécessaires pour créer une usine nouvelle destinée notamment à la fabrication de papier journal.

Deux projets sont en cours d'examen. Il est indispensable que les deux industriels intéressés obtiennent d'abord une garantie de fourniture de matière première afin qu'ils puissent faire fonctionner l'usine. C'est la raison pour laquelle, compte tenu des mesures qu'a prises le ministre de l'économie, je m'associe à votre souhait pour que les exploitants forestiers, actuels fournisseurs, puissent continuer à approvisionner l'usine, car l'arrêt de ces fournitures entraînerait sa disparition, ce qui, par voie de conséquence, les priverait de débouchés.

SÉCURITÉ DANS LES GRANDES VILLES

M. le président. La parole est à M. Thomas.

M. Abel Thomas. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre, c'est de la sécurité des Français que je voudrais vous entretenir.

Le 3 octobre dernier, la France et les Français étaient comme frappés de stupeur. L'attentat de la rue Copernic atteignait les sommets de l'odieux, d'abord parce qu'il visait et qu'il tuait, au hasard, dans la rue, des femmes, des enfants, des hommes paisibles qui auraient pu être nos parents, nos enfants, nos amis.

Il atteignait aussi les sommets de l'odieux dans l'objectif affiché par ses auteurs : la volonté de tuer des Juifs, de détruire des Juifs, parce qu'ils étaient Juifs, voulant ressusciter ainsi ce qui devait servir, il y a quarante ans, de motivation et de bouillon de culture aux criminels les plus monstrueux de l'humanité, les nazis, les fascistes, les nationaux-socialistes et, plus récemment, à ceux qui tentent de les suivre ou de les imiter dans le fanatisme et la volonté d'exterminer un peuple survivant de l'holocauste. En réalité, l'attentat de la rue Copernic sonne le tocsin du crime contre la démocratie, contre la République, contre la liberté.

Vous avez bien voulu recevoir hier au ministère de l'intérieur le groupe d'études et de propositions sur la sécurité des personnes et des biens, conduit par notre collègue Jean-Pierre Pierre-Bloch.

Nous ne prétendons pas vouloir, ou même pouvoir, vous donner des recettes miracles pour venir à bout d'un des problèmes les plus difficiles de tous les temps, s'agissant de l'acte de violence le plus lâche, le plus anonyme et le plus aveugle.

Nous vous avons présenté un certain nombre de suggestions pour donner à la police de France les moyens d'action à la mesure du péril qui menace la sécurité des Français.

Nous avons énoncé les grandes têtes de chapitre de ce qui nous paraissait nécessaire : une formation intense et accélérée des personnels de police confrontés désormais à cette agression permanente ; les nécessités du renforcement du contrôle des frontières, du contrôle des ports d'armes, des sanctions exemplaires infligées à ces porteurs, des contrôles des sources d'explosifs. Nous avons évoqué le renforcement des moyens d'intervention rapide et adapté des personnels de sécurité.

Nous avons évoqué enfin les moyens législatifs à mettre en œuvre, en liaison avec vous-même et vos services, pour que l'action de ces services ne soit pas entravée et que les policiers ne soient pas accusés de faiblesse et de complaisance s'ils ne trouvent pas les coupables, d'incompétence lorsqu'ils les laissent échapper ou même lorsqu'ils sont tués, de crime s'ils tuent les criminels au cours de l'opération pour les intercepter ou les mettre hors d'état de nuire.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, quelles mesures vous entendez prendre pour protéger les Français, pour remédier à une situation inférieure alimentée par le crime au service des totalitarismes ou des fanatismes rouge ou noir, ou tout simplement au service du banditisme.

C'est la République qui est en cause. C'est la démocratie. C'est la liberté. Nul n'oubliera que la République de Weimar a succombé devant les chemises brunes et les brassards à croix gammée d'Hitler par sa faiblesse et ses divisions devant le racisme, la violence et le crime surgissant çà et là en Allemagne et dans toute l'Europe à l'état endémique. Quand la République est menacée de l'extérieur, c'est à son peuple et

à son armée de la défendre. Lorsqu'elle est menacée de l'intérieur, c'est à sa police et à son peuple solidaire de la défendre. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Monsieur Abel Thomas, vos collègues ont écouté avec beaucoup d'intérêt votre remarquable discours. Permettez-moi cependant de vous faire observer que si chacun se livrait à un développement aussi long, les questions posées le mercredi au Gouvernement ne seraient guère nombreuses.

M. Alain Bonnet. Excellente observation !

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur. Monsieur Abel Thomas, effectivement, nous nous sommes rencontrés hier. Vous savez que je partage vos sentiments et je tiendrai le plus grand compte de vos suggestions.

S'agissant des efforts qui doivent être accomplis par les pouvoirs publics pour permettre à la police — dont on ne dira jamais assez le courage, le dévouement et la capacité — de remplir son rôle, le Gouvernement oriente sa politique dans trois directions. D'abord, une meilleure formation, et si que j'ai eu l'occasion de le rappeler il y a quelques instants. Ensuite, une police plus présente parce que plus mobile. Enfin, une police mieux équipée.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Une police mieux équipée sur le plan des liaisons, qu'il s'agisse des véhicules, de la radio, du recours aux possibilités qu'offre l'informatique.

Une police mieux armée. Un plan quadriennal d'équipement prévoit le remplacement, à raison de 3 500 par an, des pistolets par des revolvers de marque Manurhin. Les 3 500 mis en service cette année s'ajoutent aux 6 000 mis en circulation précédemment. Ainsi, à la fin du plan quadriennal, ce sont 20 000 revolvers Manurhin qui seront en service. Il en résultera des efforts particuliers, monsieur Jarrot, pour l'entraînement au tir sur lequel vous appelez mon attention au cours d'une conversation.

Enfin, la protection des personnels. Le Gouvernement y attache une importance primordiale. Cette préoccupation se traduira par des acquisitions de gilets pare-balles et de casques dans le cadre du budget de 1981, comme ce fut déjà le cas dans le budget pour 1980.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Ainsi la police pourra être à même de faire face à ses tâches, même si, dans un premier temps, compte tenu des moyens mis par le progrès à la disposition des terroristes les plus lâches, les polices les plus efficaces du monde peuvent se trouver un instant surprises. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures vingt, est reprise à seize heures trente, sous la présidence de M. Pierre Lagorce.)

PRESIDENCE DE M. PIERRE LAGORCE, vice président.

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1981 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n° 1933, 1976).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

V. — Recherche.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant la recherche.

Je rappelle qu'après les exposés des rapporteurs et les interventions d'ordre général très nombreuses la discussion se poursuivra par les questions transmises par les groupes et les réponses du Gouvernement, selon les modalités appliquées aux questions du mercredi.

La parole est à M. Chevènement, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat à la recherche, mes chers collègues, pour la première fois depuis très longtemps le projet de budget de la recherche semble marquer un infléchissement de tendance par rapport aux années antérieures. Il y a une douzaine d'années, notre pays se situait, pour ce qui est de l'effort de recherche rapporté au produit intérieur brut, dans le peloton de tête parmi les grands pays industrialisés. Actuellement, la France est très largement à la traîne.

D'emblée, je tiens à préciser que mes arguments ne sont marqués par aucun caractère polémique, puisque le déclin est illustré par deux graphiques extraits du « livre blanc » de la recherche publié par les soins du Gouvernement. Vous les trouverez dans mon rapport écrit.

L'ensemble des crédits publics consacrés à un titre ou à un autre à la recherche atteindra en 1981 un total de 38 milliards de francs. Les crédits de ce qu'il est convenu d'appeler l'enveloppe recherche, soumise à une procédure de coordination interministérielle, se montent à 12,17 milliards de francs. Quant au fascicule budgétaire de la recherche, au sens strict, il comporte des crédits dont le montant total est bien plus faible, 657,7 millions de francs.

Les crédits pour soutenir l'effort de la recherche augmentent plus vite que la moyenne des crédits budgétaires : 17,6 p. 100 pour l'enveloppe interministérielle de recherche. Celle-ci, depuis les décisions prises au printemps dernier — nous en avons été avertis lors du débat sur la recherche du mois de mai — ne comprend plus désormais que les dépenses de la recherche fondamentale et exploratoire et de la recherche finalisée.

Les crédits des grands programmes de développement technologique en sont exclus. Leur montant augmente de 25 p. 100 d'une année sur l'autre.

Le total des dépenses de la recherche civile financée sur fonds publics croît de 21 p. 100, ce qui, compte tenu du taux de l'inflation attendu pour 1981, correspond à une progression en valeur réelle de 8,3 p. 100.

Quant à la recherche militaire, les sommes qui lui seront consacrées l'année prochaine augmentent de 15,6 p. 100.

Globalement, l'effort public de recherche connaîtra donc avec ce projet de budget une progression brute de 19 p. 100, soit de 6,5 p. 100 en francs constants. C'est une évolution positive.

Pour autant, devons-nous nous en satisfaire ? Telle est la question qui nous est posée. En effet, que signifient réellement les chiffres que j'ai cités ? A ce stade, plusieurs observations méritent d'être présentées.

D'abord, il nous est fort difficile de saisir le lien qui relie entre eux un certain nombre de documents, les documents budgétaires, bien entendu, mais aussi le plan décennal de la recherche, publié l'an dernier, les travaux plus récents du VIII^e Plan et le « livre blanc » de la recherche. Comment tous ces travaux s'harmonisent-ils ?

Si j'en juge d'après la réponse fort vague à l'une des questions que j'ai posées sur la nature des engagements financiers du Gouvernement — la première publiée en annexe à mon rapport — on peut dire, je crois, sans être particulièrement méchant, que les services du secrétariat d'Etat à la recherche éprouvent quelque peine à s'y retrouver eux-mêmes. L'an dernier, la commission des finances avait souhaité, et elle renouvelle son vœu cette année, que le vote d'une loi de programme permette de prendre une vue d'ensemble de l'effort que la France est décidée à consentir en faveur de la recherche au cours des cinq prochaines années.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous m'avez annoncé qu'un programme d'action prioritaire « recherche » serait introduit dans le VIII^e Plan, de manière à couvrir l'ensemble des dépenses de la recherche. Pouvez-vous nous le confirmer ? Dans quelle mesure les engagements qu'il contiendrait seraient-ils fermes ? Car le P. A. P. recherche du VII^e Plan, n° 25, « Valoriser notre potentiel scientifique », qui ne comprenait pourtant qu'un certain nombre de crédits correspondant au « noyau dur » de la recherche, n'a été exécuté qu'à 91 p. 100.

La tâche du rapporteur n'est pas toujours aisée. D'une part, les crédits sont dispersés. D'autre part, ce n'est que dans une annexe, paraissant en général assez tard, qu'il peut prendre en considération l'ensemble des efforts réalisés par les différents ministères. Le fascicule du budget de la recherche proprement dit représente 2 p. 100 de l'effort global de l'Etat et, selon sa définition actuelle, l'enveloppe recherche ne correspond plus qu'au tiers de l'effort global. En 1981, avec les programmes de développement technologique, les crédits de l'enveloppe recherche représenteraient 47 p. 100 de l'effort de recherche — évidemment, certains programmes, par exemple, ceux des télécommunications et de l'aéronautique civile, sans parler de la recherche militaire, se trouvent tout à fait hors des vues et des compétences du secrétariat d'Etat à la recherche, selon les informations qui m'ont été fournies par le Gouvernement lui-même.

De quelle manière contrôler les résultats de la recherche et l'emploi des deniers publics dans ce domaine ? Cette question a conduit la commission des finances à se poser le problème de la création d'un corps de contrôle de la recherche, qui serait placé sous votre autorité, monsieur le secrétaire d'Etat. Il devrait vous permettre de savoir à quoi sont employés les fonds, au moins ceux qui transitent par l'enveloppe recherche.

Les chiffres que j'ai cités montrent que vous ne maîtrisez qu'une partie relativement réduite des dépenses de recherche. Par exemple, sur les programmes de développement technologique, vous n'avez plus qu'un simple avis à donner.

De même, les crédits « du deuxième cercle » consacrés à la recherche finalisée, font l'objet d'un débat entre vos services, les organismes de recherche intéressés et les ministères de tutelle, au premier chef le ministère de l'industrie qui, dans cette affaire, semble bien s'être taillé la part du lion, que ne compense pas le transfert au secrétariat d'Etat à la recherche de la mission interministérielle de l'information scientifique et technique, la M. I. D. I. S. T.

Parallèlement, tous les crédits relatifs à l'innovation sont allés rejoindre les dotations du ministère de l'industrie.

Bref, nous souhaitons y voir un peu plus clair. C'est la raison pour laquelle la commission des finances demande l'élaboration d'un « bleu ». Si c'est trop demander, il faudrait que dans l'annexe transmise au Parlement chaque année figure une ventilation par ministères, par titres, par chapitres et par articles. Voilà qui permettrait au rapporteur et donc aux parlementaires d'exercer un contrôle budgétaire plus rigoureux.

J'aborde tout de suite l'examen des crédits de la recherche. J'examinerai successivement : l'enveloppe recherche proprement dite, les programmes de développement technologique, la recherche universitaire, la recherche militaire.

S'agissant de l'enveloppe recherche, les crédits de fonctionnement atteignent 7 721 millions de francs, correspondant à une progression de 16 p. 100. Les mesures nouvelles, qui représentent un peu plus d'un milliard de francs, permettront la création de 410 postes de chercheur et de 215 postes d'ingénieur, de technicien et d'administratif.

Je ne reviens pas sur l'un des rares, peut-être même le seul engagement pris en 1975 qui a été à peu près tenu, celui d'une création annuelle de postes de 3 p. 100 de l'effectif des chercheurs, encore que, pour 1981, cette progression ne sera que de 2,65 p. 100, contre 0,7 p. 100 seulement pour les effectifs d'I. T. A. — ingénieurs, techniciens et administratifs. Permettez-moi une réflexion à ce sujet : est-il sérieux d'augmenter l'effectif des chercheurs de 3 p. 100 par an si, dans le même temps, le pourcentage n'est pas le même pour l'effectif des I. T. A. ? Peut-on utiliser le potentiel de recherche dans les meilleures conditions si tout ce qui concerne le personnel de base, l'environnement, se trouve pénalisé ?

La réforme des statuts des chercheurs prévoyait des transformations d'emplois. Les dispositions prévues consistent à réaliser sur trois ans un plan de 1 625 transformations d'emploi

d'attaché en emploi de chargé de recherche et de 198 transformations d'emploi de chargé de recherche en maître de recherche.

Les créations d'emplois sont essentiellement destinées à renforcer les grands organismes de recherche. Ainsi le C. N. R. S. verra-t-il ses effectifs augmenter de 240 personnes, l'I. N. S. E. R. M., de 55 et l'I. N. R. A., de 35. Il faut s'en féliciter.

Il est prévu de financer 3 000 allocations de recherche en 1981. Mais la revalorisation de ces allocations est limitée à 10 p. 100, soit une progression inférieure au rythme attendu de l'inflation. Sera-t-il donc possible de créer ces 3 000 allocations ?

Nous faisons également observer que moins d'un cinquième des titulaires de ce type d'allocations trouvent, à l'issue de leur stage en laboratoire, un emploi dans les entreprises. Cela pose une grande question : en effet l'on peut s'interroger sur le caractère durable du renversement de la tendance que nous enregistrons cette année à propos de l'effort public. Est-ce que les entreprises françaises sont préparées à consentir l'effort nécessaire pour que la France rejoigne les pays d'un niveau de développement économique comparable ? On cite souvent l'Allemagne fédérale ou le Japon qui consacrent, en valeur absolue, des crédits doubles ou supérieurs de 60 p. 100 aux nôtres.

J'en arrive aux autorisations de programme. Elles s'élèveront à 4,446 milliards de francs hors taxe. Leur progression d'une année sur l'autre sera de 20,4 p. 100.

Quant à la progression des crédits de paiement, elle ne sera que de 15,6 p. 100 hors taxe. En francs constants, la progression des moyens de paiement sera de 6,5 p. 100.

J'examinerai rapidement les programmes conduits par les ministères, en relevant que l'essentiel de l'effort est consacré aux sciences physiques de base et aux sciences de la vie, mais que la progression la plus rapide concerne l'énergie, l'océanologie et l'informatique.

A ce stade, je suis amené à poser une question : il est très difficile de distinguer, dans l'enveloppe recherche, ce qui ressortit au premier cercle ou au second. Qu'est-ce qui est recherche fondamentale ou recherche finalisée ? Les organismes de recherche fournissent un certain nombre de chiffres, qui sont censés correspondre à la recherche fondamentale. Alors, on en déduit un peu vite, peut-être, que la part de celle-ci est maintenue, mais cela ne paraît pas très rigoureux et je suis conduit à me faire l'interprète des inquiétudes de la commission des finances sur ce point. Ne risque-t-on pas un accroissement du déséquilibre des financements publics au préjudice de cette recherche fondamentale, préjudice qui ne serait pas acceptable, car celle-ci constitue le meilleur investissement à long terme pour la nation ? Ainsi, sous couvert de valoriser les acquis scientifiques, on risque de délaisser tout ce qui ressortit à la conquête de nouveaux résultats et d'opérer, au détriment de secteurs fondamentaux, une sélection des efforts sur des créneaux baptisés « porteurs d'avenir », un simple redéploiement industriel.

Cette inquiétude me permet de faire la transition avec l'analyse des crédits du secrétariat d'Etat à la recherche. Le fonds de la recherche, en effet, est en progression de 20,5 p. 100. J'ai présenté dans mon rapport écrit des tableaux qui montrent la correspondance, par exemple, entre les actions concertées et les grands programmes du plan décennal ; nous constatons une focalisation de plus en plus grande sur les huit grands programmes définis par ce plan : alimentation-nutrition, pharmacologie et médicaments, biotechnologie, microélectronique, météorologie et climatologie, production de combustibles fluides et matériaux, technologie et évolution du travail. Il est sans doute nécessaire d'avoir des priorités. Encore faut-il ne pas délaisser ce qui est fondamental, et qui nourrit la réflexion de base, que le Parlement entend voir maintenir.

Nous ne souhaitons pas que notre politique de recherche, sous couvert de mieux répondre aux orientations d'une politique industrielle et de mieux s'adapter aux orientations de la division internationale du travail, en vienne, par toute une série de mécanismes de focalisation, de sélection, ou par le biais de crédits contractualisés qui seraient accordés à tel laboratoire ou entre-prise plutôt qu'à tel autre, à installer la France dans quelques créneaux où elle serait d'ores et déjà bien placée en délaissant le reste : nous devons être présents dans l'ensemble des domaines.

J'ai évoqué les actions concertées. Leur nombre diminue. J'ai également évoqué leur focalisation sur les grands programmes ; je pourrais faire la même observation en ce qui concerne les

contrats de programme passés avec les organismes de recherche publique, avec le secteur privé ou avec les groupements d'intérêt scientifique. J'en dirai autant des actions spécifiques également financées par le fonds de la recherche.

J'écoute mes commentateurs — vous les retrouverez dans mon rapport écrit — pour ne pas allonger inutilement cet exposé introductif. Je voudrais cependant marquer mon inquiétude à l'égard de la recherche universitaire.

Les moyens de l'enveloppe recherche progressent, mais les moyens hors enveloppe ne s'accroissent pas aussi vite. La croissance théorique est de 14 p. 100 : tout semble indiquer que ce pourcentage correspond en fait à une nouvelle méthode de calcul du ministère des universités et qu'en réalité ces crédits ne progresseraient que de 2,3 p. 100 l'an prochain par rapport à cette année. Cette diminution en valeur réelle correspond-elle aux très nombreuses suppressions d'habilitation arrêtées pour l'année universitaire 1980-1981 et, par conséquent, à cette politique que je décrivais tout à l'heure conduisant à un abandon de plus en plus marqué de la recherche en sciences sociales, pour ne citer que cet exemple ?

Je constate, en contrepartie, que les moyens du C. N. R. S. progressent de 18 p. 100, et ceux de la mission de la recherche de 34 p. 100.

Sur les programmes de développement technologique, le secrétariat d'Etat à la recherche n'intervient plus que pour avis. L'énergie solaire voit ses moyens majorés de 50,8 p. 100 mais, il convient quand même de le rappeler, ces derniers ne représenteront jamais que 2 p. 100 de l'effort budgétaire en faveur du développement technologique électro-nucléaire : c'est trop peu.

S'agissant des programmes de développement spatial, ils connaissent une forte progression. Nous aimerions, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous donniez quelques informations autres que celles que nous avons pu lire dans la presse sur l'évolution du programme Ariane, à la suite de l'accident que nous savons.

En matière d'océanologie, insistons sur l'inquiétude de la commission des finances concernant le faible effort consacré aux fermes aquacoles, qui ne représentent que 2,4 p. 100 du budget du Cnexo et, semble-t-il, l'abandon du programme de développement technologique consacré aux nodules et aux autres ressources minières pour lesquelles, d'après les documents dont je dispose, aucune autorisation de programme n'est prévue. Ce ne serait pas normal, compte tenu de l'importance du domaine maritime de la France.

S'agissant du programme informatique, les crédits augmenteront de 18 p. 100. Notons que l'effort consenti au profit de C. I. I. Honeywell Bull a été considérable au cours de ces dernières années : la représentation nationale a le droit de savoir que cette société a reçu, en quatre ans, de la part des pouvoirs publics, une subvention de près de 1,5 milliard de francs et obtenu pour plus de 4 milliards de francs de commandes.

Si je passe sur les crédits de l'électro-nucléaire, affectés essentiellement aux surrégénérateurs, je m'attarderai un moment sur les crédits destinés à l'agence nationale de revalorisation de la recherche. Nous ne disposons guère d'informations sur l'utilisation de ces crédits, pas plus au niveau national qu'au niveau local — j'en parle sagement puisque, en tant que membre d'un comité d'orientation régional, je n'ai même pas pu connaître le nom des entreprises bénéficiaires des aides à l'innovation !

En ce qui concerne les programmes aéronautiques civils, je m'inquiète de la régression en francs constants du programme pour 1981. Il n'en va pas de même pour le programme des télécommunications. Il est vrai que nous avons affaire non pas à un simple programme de développement technologique mais à un corps complet de recherches englobant la recherche finalisée et la recherche fondamentale. Voilà qui pose le problème de votre rôle, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, je vous demanderai de bien vouloir essayer de respecter votre temps de parole.

M. Marc Lauriol. Faites un effort de synthèse !

M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial. J'en ai presque terminé, monsieur le président.

Il n'y a pas de coordination entre la recherche militaire et la recherche civile, en tout cas pas de coordination sérieuse.

On peut s'étonner des conditions dans lesquelles les crédits de l'Etat sont engagés dans ce domaine, quand on voit, par exemple, que les crédits consacrés à la bombe à neutrons ont été dégagés dès 1976 sans que nous n'en sachions rien et que cette bombe pourrait être fabriquée l'an prochain. Voilà qui n'est pas normal !

J'évoquerai maintenant un secteur délaissé, celui de la recherche en sciences sociales. Il nous paraît grave que l'effort ait constamment régressé en ce domaine au cours des dernières années, alors que c'est probablement quand elle est en crise qu'une société doit consacrer le plus de moyens à s'interroger sur elle-même. Toutes les réponses qui ont été faites aux nombreuses questions que j'ai posées sur ce sujet fourniront matière à réflexion.

Je conclus sur la faiblesse de la recherche industrielle et de l'effort consenti par nos entreprises. Il conviendrait de se pencher sur le problème des centres techniques trop souvent laissés aux mains du patronat, et sur le problème relatif aux taxes parafiscales, dont certaines devraient être relevées.

De même un grand débat, que nous n'avons guère le temps d'avoir ici, devrait porter sur les structures individuelles françaises dans leurs rapports avec la politique de recherche.

Je rappelle pour conclure les sept vœux exprimés par la commission des finances : elle souhaite que les crédits soient présentés d'une manière plus claire, qu'au niveau du contrôle de l'utilisation de ces crédits, une inspection générale de la recherche à vocation interministérielle soit créée ou que, en tout cas, le Parlement ait des assurances sur la manière dont l'emploi des deniers publics est contrôlé. Elle souhaite une programmation à long terme ; le maintien et le développement de la recherche fondamentale ; une progression des crédits d'accompagnement au même rythme que les moyens opérationnels, de façon à permettre la pleine utilisation des équipements. Elle souhaite que la recherche en sciences sociales ne soit pas abandonnée mais redressée ; que des informations lui soient données sur les aides aux innovations ; que le Gouvernement apporte un certain nombre de précisions sur les décisions qu'il entend prendre pour faire que la France, notamment à travers la recherche industrielle, puisse effectivement rattraper dans les années qui viennent l'effort consenti par des pays de niveau économique comparable et qui, aujourd'hui, nous précèdent — de ce point de vue — de très loin.

La commission a donné, malgré l'avis de son rapporteur, un avis favorable à l'adoption de ce projet de budget. Permettez-moi simplement de souligner que nous n'avons pas toujours les moyens adéquats de contrôle et que nous nous interrogeons, en particulier, sur la signification de ce renversement de tendance, sur les priorités auxquelles il correspond, et sur le caractère durable qu'il peut revêtir à la veille d'une échéance électorale importante. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Xaxier Hamelin. Quand serez-vous satisfait, monsieur Chevènement ?

M. le président. La parole est à M. Pasty, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à qui je serais reconnaissant de se tenir dans la limite des six minutes qui lui sont imparties.

M. Jean-Claude Pasty, rapporteur pour avis. Je vais m'efforcer de répondre à votre appel, monsieur le président.

Monsieur le secrétaire d'Etat, en rapportant, l'an dernier, l'avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le budget de la recherche, je conclus un exposé quelque peu désabusé en formulant l'espoir que le budget pour 1981 marque la première année d'un vigoureux effort de relance. Bien entendu, tous les intervenants dans la discussion émettaient un souhait identique.

Force est de reconnaître que nous avons été entendus et que le projet que vous soumettez aujourd'hui à notre vote est un budget en forte croissance qui devrait permettre d'assurer une nouvelle « montée en puissance » de la recherche française, à condition toutefois que l'effort ainsi consenti ne se relâche pas tout au long de la prochaine décennie.

A cet égard, l'annonce que l'effort national de recherche serait la première priorité du VIII^e Plan est un autre motif de satisfaction. Ce dernier doit cependant être tempéré par la constatation que les priorités du Plan ont désormais un caractère plus indicatif que réellement contraignant.

Quelques chiffres illustrent cette relance impatientement attendue de notre effort. Dans l'ensemble, le financement budgétaire augmentera de 23 p. 100 par rapport à 1980.

L'enveloppe-recherche, c'est-à-dire l'ensemble des crédits sur lesquels s'exerce votre autorité, s'élèvera à 12 900 millions de francs, en progression, hors T. V. A., de 17,6 p. 100.

Ces taux sont à rapprocher d'une augmentation des dépenses globales de l'Etat de 14,6 p. 100, des prévisions retenues en matière d'évolution du produit intérieur brut : plus 12,3 p. 100, et d'évolution des prix : plus 10,5 p. 100.

Ainsi, si ces prévisions se vérifient, l'effort public de recherche connaîtra en 1981 une forte croissance en volume, au demeurant nécessaire pour que l'objectif fixé par le Gouvernement à l'horizon 1985 soit effectivement atteint.

Cet objectif, je le rappelle, est de permettre à notre pays de rattraper le retard que nous avons pris sur nos principaux concurrents industriels, notamment la République fédérale d'Allemagne, le Japon et les Etats-Unis.

Actuellement, ce taux d'effort est estimé en France à 1,8 p. 100 de notre produit intérieur brut, alors qu'il est de 2,4 p. 100 aux Etats-Unis et de 2,2 p. 100 en R. F. A.

Cet écart est aggravé par le poids relatif des économies. Ainsi, par rapport à la France, les moyens consacrés à la recherche sont six fois supérieurs aux Etats-Unis, deux fois supérieurs au Japon et 1,7 fois supérieur en République fédérale d'Allemagne.

Une telle situation appelle de toute évidence un vigoureux effort de redressement, à moins de se résigner à l'effacement inéluctable de notre pays au sein de la communauté scientifique mondiale.

Ce projet de budget pour 1981 traduit la prise de conscience par le Gouvernement de cet état de fait, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Certains regretteront que cette prise de conscience soit tardive. Nous sommes unanimes à souhaiter qu'elle ait des prolongements durables.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales, tout en exprimant sa satisfaction quant à la progression globale des crédits publics de recherche prévus pour 1981, a tenu, néanmoins, à marquer un certain nombre de réserves, qui ont fait l'objet de sa part de six observations :

L'objectif que s'est fixé le Gouvernement pour 1985 — porter l'effort national de recherche au même niveau relatif que celui qui a été atteint par les grands pays industriels comme l'Allemagne et le Japon — suppose à la fois une constance sans défaillance dans l'effort public tel qu'il s'exprime à travers le budget de l'Etat, et une stimulation de l'effort privé consenti par les entreprises.

Sur le premier point, la commission a, pour la troisième fois depuis 1978, renouvelé sa demande de voir soumise au vote du Parlement une loi de programme qui serait la traduction financière des engagements pris par l'Etat dans le cadre du plan décennal de la recherche.

La nécessité d'une planification à long terme des grands équipements publics de la recherche a été reconnue par le Gouvernement, qui a confié à M. Teillac, haut-commissaire à l'énergie atomique, le soin de présider un groupe de travail chargé de l'établir. M. Teillac a remis en février son rapport au Gouvernement sans que l'on sache quelles conclusions financières ce dernier en a tirées.

On peut légitimement se demander quelle est la valeur d'orientations aussi générales que celles qui sont inscrites dans le VIII^e Plan ou dans le programme décennal, si elles se limitent à de simples recommandations que le Gouvernement est libre de suivre ou de ne pas suivre, avec toutes les incertitudes qu'un tel flou peut comporter.

Le souci légitime de préserver une certaine souplesse ou de se ménager une certaine flexibilité afin de faire face éventuellement à l'imprévisible, ne semble pas inconciliable avec la volonté de préserver, globalement et par grands secteurs, les moyens financiers que la nation entend consacrer à la recherche.

En revanche, le vote par le Parlement d'une loi de programme consacrerait de façon éclatante cette volonté nationale et serait incontestablement un stimulant efficace pour l'ensemble de notre potentiel de recherche.

L'Etat, donnant l'exemple, pourrait ensuite exiger un effort accru de la part des entreprises privées.

Au cours des dernières années, les entreprises privées ont maintenu un certain effort de recherche qui a permis heureusement de compenser la baisse relative de l'effort public. Toutefois, cet effort non négligeable — il est vrai — est surtout le fait de quelques grands secteurs industriels — industries pharmaceutiques ou électroniques, par exemple, et de quelques grandes entreprises alors que globalement les entreprises françaises participent moins que les entreprises allemandes et surtout japonaises au financement de la recherche.

Afin de stimuler davantage les initiatives privées en ce domaine, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, a adopté deux observations.

Premièrement, elle souhaite que la part du financement privé de la recherche soit directement accru en développant les procédures incitatives — aides à l'innovation, contrats de programmes ou actions concertées du fonds de la recherche — qui font intervenir un financement conjoint et permettent de mobiliser en faveur d'un objectif donné des moyens publics et des moyens privés.

Deuxièmement, elle souhaite que les entreprises créées pour la valorisation de la recherche, soient spécialement encouragées et que la taxe professionnelle des laboratoires de recherche soit aménagée.

Mais afin de permettre des échanges accrus et une osmose plus grande entre le secteur public et le secteur privé de la recherche, la commission a formulé deux recommandations.

La première vise à augmenter sensiblement le nombre des chercheurs, mis à la disposition des écoles d'ingénieurs ; la seconde tend à accroître le nombre des bourses d'ingénieurs docteurs formés par les grands organismes publics de recherche ou le troisième cycle de l'enseignement supérieur.

De telles orientations sont fondamentales, car c'est par l'inter-pénétration des hommes et la mobilité accrue que les cloisonnements ou les incompréhensions, qui subsistent encore entre le secteur public et le secteur privé, pourront être définitivement abolis.

Dans le même esprit et afin de préserver la qualité du potentiel humain de la recherche française, la commission a renouvelé ses observations précédentes sur l'emploi scientifique.

Cette année encore, l'objectif d'un taux de croissance annuel de 3 p. 100 du nombre des chercheurs publics est approché mais n'est pas atteint bien que le niveau de sélection ait été très sérieusement relevé, ce dont on ne peut que se féliciter.

Dans le même temps, la réforme du statut des chercheurs du C. N. R. S., de l'I. N. S. E. R. M. et de l'I. N. R. A. est entrée en application.

En ce qui concerne les I. T. A., la croissance des effectifs n'est que de 0,70 p. 100. Peut-être pour ces personnels le problème est-il moins celui d'une croissance forte des effectifs que d'une meilleure adéquation des moyens en personnel existant aux besoins des équipes de recherche.

Mais, dans ce cas, une meilleure adaptation passe nécessairement par une réforme statutaire, améliorant les perspectives de carrière des I. T. A. et facilitant leur mobilité.

Cette réforme est simplement esquissée. Aussi la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a-t-elle formulé la double demande que l'objectif de croissance de 3 p. 100 des effectifs de la recherche soit effectivement respecté et que la réforme du statut des I. T. A. soit promptement conduite à son terme.

La commission a enfin adopté deux observations tendant, d'une part, à mieux individualiser et intensifier l'effort de recherche en faveur des départements et territoires d'outre-mer, notamment en faveur du département de la Réunion et, d'autre part, à demander au ministère de l'Industrie de donner une priorité aux programmes de recherche et de développement concernant le charbon et la mise au point des techniques de gazéification.

En conclusion de cette analyse, je formulerai le vœu que la recherche française soit effectivement reconnue pendant toute la durée du Plan comme une priorité nationale intangible.

Il ne s'agit pas seulement de répondre aux nouveaux défis du monde dans lequel nous vivons : assurer notre indépendance économique, améliorer notre environnement et, d'une façon plus générale, valoriser tous les acquis de la science qui peuvent contribuer au mieux-être de notre société.

Il s'agit plus fondamentalement de la place de la France dans le monde, de son rayonnement intellectuel et culturel, qui exige que nous soyons présents dans tous les créneaux des connaissances fondamentales. Les préoccupations légitimes d'une plus grande ouverture de la recherche sur le monde contemporain et d'une valorisation plus active des acquis scientifiques ne doivent pas faire oublier cette exigence du maintien de notre potentiel de recherche fondamentale. La coopération internationale en matière de recherche est devenue une nécessité, mais elle ne nous sera profitable que si nous sommes capables d'avoir, dans les principaux domaines du savoir, des chercheurs, des équipes et des laboratoires de classe internationale.

Puisse le Gouvernement ne pas perdre de vue cette exigence : tel est le vœu final que je formulerai, en vous invitant, mes chers collègues, à suivre l'avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, favorable à l'adoption des crédits de la recherche pour 1981. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Pasty, d'avoir respecté scrupuleusement votre temps de parole.

La parole est à M. Porcu, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Antoine Porcu, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, l'année 1981 va voir le démarrage du programme décennal de la recherche. Au début de ce mois, le livre blanc, qui a été préparé par des chercheurs et dont la lecture fournit d'amples thèmes de réflexion, a été publié.

D'autres documents importants, comme le rapport Chabbal sur le financement de la recherche, ont été rendus publics en 1980. C'est pourquoi le rapporteur se bornera, plutôt qu'à un long commentaire, à présenter une suite de remarques et de réflexions sur les crédits inscrits pour 1981.

Il est tout d'abord important de souligner qu'après plusieurs années au cours desquelles la recherche a été bien mal traitée, puisque depuis 1967 sa part dans la production intérieure brute est allée en diminuant jusqu'en 1976 pour se stabiliser depuis lors au-dessous de 1,8 p. 100 de la P.I.B., le projet de budget pour 1981 semble marquer globalement un net redressement que le secrétaire d'Etat et les documents qu'il présente ne manquent pas de faire abondamment ressortir.

Une telle évolution et les raisons, qui sont invoquées par le Gouvernement pour la justifier, confirment l'exactitude des critiques que la commission adresse chaque année au Gouvernement dans son avis budgétaire.

La commission — c'est son rôle — doit cependant souligner que la présentation flatteuse faite par le Gouvernement de la croissance indéniable des crédits de la recherche, largement due à l'action des chercheurs et des scientifiques, laisse dans l'ombre quelques lacunes et défauts sur lesquels il convient de s'interroger.

A l'intérieur d'un budget dont les dotations augmentent, les recrutements du personnel restent insuffisants, car l'effort le plus important se fait au profit de l'équipement des laboratoires en grands appareils. Certes, dans ce domaine, le Gouvernement reconnaît qu'il faudra quelques années pour combler l'important retard accumulé.

Mais, en ce qui concerne les recrutements, les objectifs du Gouvernement sont infiniment plus modestes. Il s'agit, pour lui, simplement de créer « un nombre de postes de chercheur compatible avec le maintien d'un flux constant de recrutements dans la recherche ». Comme ce flux est constamment insuffisant depuis plusieurs années, il y a peu d'espoir pour que la situation s'améliore.

Ainsi, les créations d'emploi dans la recherche, inscrites au projet de loi de finances pour 1981, ne s'élèvent qu'à 625 alors que 709 auraient été créées en 1980. Cela ne cadre pas, monsieur le secrétaire d'Etat, avec la présentation optimiste de votre projet de budget.

Je n'entre pas ici dans le détail des effectifs par catégorie, je vous invite à vous reporter à la page 6 du rapport écrit.

Il est urgent, monsieur le secrétaire d'Etat, que le recrutement des chercheurs et des ingénieurs, techniciens et administratifs reprenne de manière plus vigoureuse, faute de quoi certains équipements coûteux resteraient sous-utilisés.

La part de la recherche financée par les entreprises — 0,8 p. 100 du produit intérieur brut, contre 1,1 à 1,2 p. 100 dans les principaux pays industriels — est inférieure en France à ce qu'elle est à l'étranger.

Dans notre pays, les administrations financent près de 60 p. 100 de l'ensemble des recherches effectuées et n'en exécutent que 40 p. 100. Les entreprises qui en exécutent environ 60 p. 100, n'en financent que 40 p. 100. La différence est constituée par les transferts de crédits de recherche de l'administration vers les entreprises : elle représente une aide de l'Etat équivalente à la moitié de l'effort propre des entreprises.

Dans la plupart des grands pays industriels — République fédérale d'Allemagne, Japon, Etats-Unis — la part des recherches des entreprises est nettement supérieure à ce qu'elle est en France.

Au cours des cinq dernières années, les dépenses de recherche des entreprises ont progressé à un taux voisin de celui de l'augmentation de la production intérieure brute. Or le Gouvernement lui-même estime que, pour atteindre une situation normale, ce taux devrait croître d'au moins cinq points de plus que celui de la production intérieure brute.

A l'heure actuelle, les transferts de fonds publics de recherche vers le secteur des entreprises privées restent extrêmement importants. Pour les seules procédures incitatives, ils se seraient élevés à 1,3 milliard de francs en 1980.

Le total du financement public de la recherche des entreprises atteignait près de 5,6 milliards de francs en 1978. Il faut d'ailleurs observer que si l'Etat couvre, par exemple, 72 p. 100 du budget de recherche du secteur aéronautique, il contrôle directement ou indirectement la majeure partie de ce secteur. Cette remarque devrait conduire à une réflexion sur la logique de l'action de l'Etat en matière de recherche dans le domaine industriel.

Les choix des programmes prioritaires de recherche sont en effet nettement inspirés par des options de politique industrielle. Il s'agit, face à la volonté de redéploiement, de développer des secteurs clés, ceux dans lesquels la France veut maintenir ou acquérir un niveau technique tel qu'il lui ouvre ou lui élargisse des marchés d'exportation et ceux qui, étant essentiels à l'indépendance nationale, doivent, en tout état de cause, être préservés et développés.

Il est cependant des industries menacées dont le maintien est essentiel à l'indépendance nationale et qui ne paraissent pas bénéficier de ces priorités. Au premier rang de celles-ci figure la sidérurgie, mais on pourrait aussi mentionner de nombreux pans de l'industrie textile, la construction navale et peut-être un jour la construction automobile.

Dans tous ces secteurs, il apparaît que l'effort de recherche actuel, quoique parfois très marqué, permet difficilement à ces industries de s'adapter aux nécessités de notre temps. On constate, par exemple, que de 1976 à 1979, l'aide publique à l'I.R.S.I.D. — l'institut de recherche de la sidérurgie — a diminué en francs courants puisqu'elle est passée de 3,5 millions de francs à 2,1 millions de francs, tombant même en 1979 au-dessous du niveau qu'elle avait atteint en 1975. Cette baisse paraîtrait encore plus importante si elle avait été mesurée en francs constants. Dans la mesure où l'Etat français a été conduit à s'engager largement dans la sidérurgie, il serait normal qu'il accentue désormais son soutien aux activités du principal centre technique professionnel de recherche de cette branche.

Mais, d'une manière générale, il n'apparaîtrait pas choquant que l'Etat s'engage systématiquement dans le soutien de la recherche fondamentale et appliquée des branches industrielles en difficulté ou menacées, à condition qu'en contrepartie il en acquière le contrôle.

L'Etat ne peut en effet laisser sacrifier l'avenir de branches industrielles essentielles à l'indépendance nationale. Mais, à l'inverse, un accroissement justifié des aides de l'Etat doit se traduire par une prise de participation conduisant à la maîtrise des décisions industrielles par la puissance publique qui, seule, peut d'ailleurs garantir l'avenir de ces secteurs vitaux pour l'économie française et l'emploi des travailleurs.

Abandonner des industries de base de notre pays, sous le prétexte d'un choix privilégié en direction des secteurs dits de pointe, conduit non seulement à sacrifier des dizaines de milliers d'emplois industriels, mais aussi à remettre en cause, à terme, les choix trop sélectifs consentis pour lesdits secteurs.

Enfin, le rôle et l'importance de la recherche libre ne sont pas assez clairement traduits dans les crédits.

A une époque où la recherche scientifique de pointe est de plus en plus difficilement à la portée d'un individu ou d'une équipe, il appartient en dernier ressort à l'Etat — car seul il en a les moyens financiers — de mettre à la disposition des chercheurs les instruments, les laboratoires et les crédits qui leur permettront de poursuivre leurs travaux.

La tentation est grande pour les organismes responsables de la politique scientifique de vouloir privilégier celles des recherches fondamentales dont on espère pouvoir obtenir des résultats rapidement valorisables. Cette tendance n'est pas condamnable, bien au contraire, à condition que soit impérativement préservée une part importante de recherche fondamentale libre à l'intérieur de laquelle le choix des thèmes ne sera pas influencé par la perspective d'application pratique plus ou moins rapide, mais par le seul souci du progrès du savoir humain.

C'est de cette recherche libre, désintéressée au départ, véritable réservoir du futur, que sortent souvent les résultats les plus inattendus, ceux qui sont capables d'engendrer les grandes révolutions scientifiques.

Or, dans le domaine de la recherche fondamentale libre, les crédits ne connaissent pas, en 1981, une progression aussi grande que dans les secteurs où des résultats rapides sont attendus. De l'aveu même du Gouvernement « l'évolution des crédits consacrés à la recherche fondamentale est conforme aux recommandations formulées par le comité consultatif de la recherche scientifique et technique ». Elle est plus lente en tout cas que celle des programmes finalisés.

Dans le domaine spatial, par exemple, les programmes scientifiques paraissent marquer le pas au profit des applications : leurs dotations n'augmenteront que de 10,9 p. 100 l'an prochain, c'est-à-dire à un rythme inférieur au taux d'augmentation moyen des dotations de la recherche et inférieur même à la hausse des prix. Une telle situation ne pourrait donc être longtemps maintenue sans dommage pour ces programmes.

Au commissariat à l'énergie atomique, la recherche fondamentale connaîtra également une croissance de 16,9 p. 100 en francs courants, plus lente que celle des crédits de l'enveloppe recherche. Seuls les travaux entrepris dans le cadre de programmes finalisés recevront des augmentations de crédits significatives, ce qui confirme notre propos.

Telles sont les principales motivations, extraites du rapport écrit, et présentées ici très succinctement, qui ont conduit le rapporteur à considérer que les réserves que ce projet de budget inspirait l'emportaient sur les éléments positifs très réels qu'il comportait.

La commission a néanmoins donné un avis favorable à l'adoption des crédits : elle vous demande donc de les adopter.

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Chénard.

M. Alain Chénard. Monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement aurait-il enfin découvert la recherche et, en conséquence, augmenté brutalement les crédits qui lui sont alloués ? Sans doute, mais que l'on ne s'y trompe pas.

Rien, plus pas grand-chose, c'est peu !

Dix ans d'abandon délibéré vous interdisent tout cocorico.

En dix ans, malgré tous les avis, vous avez laissé tomber la dépense intérieure de recherche de 2,15 p. 100 à 1,8 p. 100 du produit national brut. Pendant le même temps, en Allemagne ou au Japon, c'est l'inverse qui se produisait.

En dix ans, vous nous avez donc relégués au cinquième rang des puissances mondiales derrière les Etats-Unis, l'U. R. S. S., le Royaume-Uni, le Japon, qui, pendant que vous lésinez sur les moyens, prenaient sur la France une avance difficilement rattrapable.

Pendant dix ans, vous avez ignoré les cris d'alarme des élus, des chercheurs, des régions, qui ne cessaient de réclamer cette priorité nationale : la recherche.

Vous êtes allés jusqu'à ignorer les assemblées parlementaires.

C'est par décrets que vous avez transféré les crédits de la recherche-développement de la D. G. R. S. T. au ministère de l'industrie.

C'est unilatéralement que vous avez limité ses attributions, que vous avez réduit l'enveloppe recherche.

C'est par décrets que vous avez institué la prime et la délégation à l'innovation.

C'est par décrets que vous avez réformé le statut des chercheurs du C. N. R. S. et de l'I. N. S. E. R. M.

C'est par décrets que vous avez découpé les grands organismes de recherche.

Ce n'est qu'après ces décisions unilatérales que vous avez daigné nous consulter, le 29 mai 1980.

Quel mépris de la représentation nationale ! Quel mépris des personnels ! Quel mépris des Français !

En matière de recherche comme dans d'autres domaines, on constate une fois encore l'absence de confiance du Gouvernement en la démocratie.

Dix ans passés, triste bilan ; dix ans à venir, quelles perspectives ?

L'année 1981 ne sera pas, non plus, une année faste pour la recherche. Vous persistez à refuser le comité des choix technologiques. Vous persistez à refuser toute définition et tout contrôle démocratique par une loi de programmation.

Vous préférez les hasards d'un livre blanc qui n'est pas un programme mais « un ouvrage de prospective didactique ».

Vous vous aventurez dans un programme décennal, jamais discuté, sans stratégie et dans les options vagues d'un VIII^e Plan dont nous, parlementaires, discuterons comme les carabiniers : quand elles seront déjà mises en œuvre.

Pour 1981, vous persistez dans la politique du fait accompli, les créations de postes trop chiches, les affectations de crédits trop lous.

Les crédits ? Ils croissent, certes, mais ce n'est qu'un baume alors qu'il faudrait un remède de cheval.

Conçu pour parer au plus pressé, vous dites, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce budget doit « répondre aux besoins les plus impératifs ». Ces impératifs ne sont pas des objectifs clairs mais le constat d'un délabrement. Vous mettez hors d'eau un bâtiment dont vous avez compromis les fondations.

Cette croissance, clamée à tous vents, doit être relativisée. Votre budget, modifié dans le contenu de son enveloppe recherche, rend impossible la comparaison avec les précédents.

Au sein de l'enveloppe recherche elle-même, la distinction entre les deux cercles — recherche fondamentale, recherche finalisée — devient plus que confuse. Il en ressort pourtant que vous avez très nettement privilégié les programmes finalisés aux dépens des crédits indirects d'accompagnement, aux dépens du recrutement de chercheurs, aux dépens de la recherche fondamentale.

De même, vous avez nettement privilégié les crédits d'intervention et les actions de démonstration aux dépens de la recherche pure. Tel est le cas pour l'énergie solaire et l'informatique.

De même, vous octroyez aux grands organismes de recherche des moyens indirects qui croissent deux à trois fois moins vite que leurs moyens opérationnels. Vous privilégiez l'équipement, vous négligez le fonctionnement.

De même, et délibérément, vous orientez la recherche-développement vers des actions utilitaires, vers des actions à court terme. Vous privilégiez la recherche appliquée, vous délaissez la recherche fondamentale. Vous feignez d'ignorer que ce n'est pas à coups d'injections de crédits dans les créneaux d'actualité que naissent les découvertes les plus intéressantes.

Vous déclarez, le 29 mai : « Si nous négligeons notre recherche fondamentale aujourd'hui, nous aurons perdu toute rentabilité dans dix ans et nous serons vassalisés intellectuellement

et économiquement. » Pourtant, votre budget de la recherche est synonyme d'intérêts à court terme de rentabilité immédiate, voire d'intérêts privés.

Vos programmes interdisciplinaires et prioritaires, c'est-à-dire vos choix de créneaux performants, de créneaux d'actualité immédiatement rentables, préfigurent l'abandon du tissu économique traditionnel qui, sans l'aide de la recherche, va lentement déperir.

Cette orientation, votre politique de l'emploi la confirme. Vous annoncez 625 créations, mais c'est une augmentation inférieure à 3 p. 100, comme l'ont souligné les rapporteurs.

Les effectifs d'I. T. A. — ingénieurs, techniciens, administratifs — n'augmentent, eux, que de 0,7 p. 100. C'est inacceptable. A lui seul ce point suffirait pour que nous refusions votre budget.

Vous connaissez pourtant l'extrême importance de ces personnels qui structurent les équipes de chercheurs et optimisent l'utilisation des laboratoires.

Non seulement vous n'augmentez pas le nombre des chercheurs, ce qu'une véritable priorité à la recherche imposerait, mais encore vos récentes mesures pour inciter des chercheurs à délaisser la recherche fondamentale au profit de la recherche finalisée, à travers la mobilité imposée, la disponibilité et la réforme de l'avancement, aggravent cette situation.

Votre budget parachève la transformation d'organismes publics de recherche en établissements publics industriels et commerciaux ou en sociétés anonymes, consacre la création de filiales communes à des établissements publics et privés et sanctifie le pilotage de la recherche par l'aval.

Tout aussi grave, vous pilotez par l'aval les sciences sociales e. humaines pour obtenir leur domestication, pour les rendre inoffensives. C'est bien le sens de la suppression scandaleuse de 450 diplômes de recherche de troisième cycle. C'est bien le sens de la croissance du budget hors enveloppe de la recherche universitaire, limitée, contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, à un petit 2 p. 100.

Nous ne pouvons accepter ce budget trompe-l'œil. Lourd de menaces pour notre avenir économique, il n'est que l'aveu d'un manque criant d'ambition nationale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Devaquet.

M. Alain Devaquet. Après dix années de traversée du désert, ce budget est un espoir, qu'il ne faudra pas décevoir, monsieur le secrétaire d'Etat, pour la recherche et les chercheurs. Si, comme l'a dit un de mes honorables collègues, le budget pour 1981 est « intelligemment électoral », sa partie consacrée à la recherche scientifique est assurément la plus intelligente et la moins électorale.

M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial. *Voire !*

M. Alain Devaquet. On ne peut alors que regretter que ce budget, qui est dynamique, qui vient à la suite de la priorité en faveur de la recherche énoncée par le Plan et de la publication du livre blanc consacré à ce sujet, soit discuté dans cet hémicycle de façon si hâtive. On voit là un peu l'impact de la société de « troisième vague », dont parle Alvin Toffler, qui nous mène des débats fleuves de la III^e et de la IV^e République, où les députés avaient parfois plusieurs heures pour s'exprimer, à la situation actuelle où nous devons presque nous contenter de spots publicitaires.

Marc Lauriol. De deux minutes !

M. Alain Devaquet. Cet effort financier, monsieur le secrétaire d'Etat, ne sera bénéfique que s'il est régulièrement poursuivi sur une longue période. Cela signifie qu'une politique des personnels de recherche, en quantité et en qualité, doit aussi être engagée. J'en citerai seulement quatre aspects.

Premièrement, le recrutement global des chercheurs marque une progression dans le budget pour 1981 de 2,65 p. 100, ce qui est inférieur au taux de 3 p. 100 que le Gouvernement s'était fixé en 1975. Mais il apparaît surtout comme un recrutement isotrope, tous azimuts, sans choix clairs, sans sélectivité évidente, par exemple vers la biomédecine ou les sciences sociales. N'y a-t-il pas là une imprévoyance ?

Deuxièmement, face au vieillissement de nos chercheurs, au blocage presque total des carrières, le problème de la relève ne semble pas évoqué. Un plan de « surnombre », sur huit ou dix ans, doit être rapidement étudié et mis en place.

Troisièmement, et MM. Pasty, Chénard, Porcu, ont déjà évoqué ce point, le recrutement des I. T. A. — ingénieurs, techniciens et administratifs — paraît faible, même si leur redéploiement peut résoudre certaines carences. De nombreux I. T. A. appartiennent à de gros laboratoires relativement anciens et ils ne perdraient pas au change en s'intégrant à des équipes jeunes en formation. Mais cela demanderait une simplification de leur statut. A ma connaissance, ces personnels se répartissent en vingt-deux catégories au moins, ce qui est proprement ingérable.

Enfin, si l'on souhaite, à juste titre, que l'industrie et le secteur privé accomplissent un effort comparable à celui du secteur public, il faut se préoccuper de la formation de milliers de chercheurs qui seront rapidement nécessaires.

Un tel effort financier ne doit pas avoir pour objet de perpétuer ce qui existe, même en l'améliorant, mais être l'occasion d'une évolution des structures de la gestion de notre recherche. En donnant aux laboratoires ce que j'appellerai le pouvoir du quotidien, c'est-à-dire la possibilité d'assurer leur gestion, on libérerait d'autant les organismes centraux qui sont totalement asphyxiés et qui pourraient alors gérer, au sens le plus noble du terme, notre potentiel de recherche en décloisonnant, par exemple, les disciplines.

La science, aujourd'hui, n'est plus l'étude d'objets isolés, mais l'étude de relations, d'interactions ; elle exige des regards multiples, des complémentarités, que le système actuel, malheureusement, n'encourage absolument pas. Elle devrait favoriser l'osmose régionale de la recherche par la négociation de contrats avec les établissements publics régionaux, sur des thèmes d'avenir spécifiquement régionaux — je crois que M. Xavier Hamelin vous interrogera sur ce sujet — ou étudier les structures juridiques qui permettraient une meilleure coopération avec le tissu industriel français, dans sa totalité, c'est-à-dire au-delà des grandes industries qui sont bien traitées, avec les P. M. I. et les P. M. E.

Enfin, cet effort financier ne sera bénéfique que s'il est en prise directe sur la société. Il n'est pas question d'oublier que de larges pans de l'activité scientifique concernent une recherche indépendante du contexte social quant à son contenu intrinsèque, mais on ne peut réduire la science, dans son ensemble, à cette seule dimension. Il y a aussi une interaction forte entre science et société, allant des besoins socialement perçus vers la recherche, dans un sens, et en sens inverse de la recherche vers une revalorisation sociale et économique.

Il faut donc que nous prenions le risque calculé de chercher une voie qui tienne compte à la fois de la dimension sociale de la recherche et de l'histoire scientifique interne. C'est une des missions, et la plus importante peut-être, de la D. G. R. S. T., laquelle aurait sans doute tort de se transformer en une nouvelle direction du budget, alors qu'elle doit être un organe de perception, un observatoire à la fois du quotidien et de l'avenir. Elle doit apprécier la multiplicité entrelacée des problèmes et la pluralité des solutions.

Et je vois cet organe de perception relié à des organes d'exécution avec un système de rétroaction, organe d'exécution branché sur les universités, sur les divers organismes scientifiques, publics ou privés. Je crois qu'un tel schéma, que je simplifie ici à dessein, assurerait le maximum d'interfaces avec la société et aussi le maximum de feedbacks. Encore faut-il, et je crois que M. Chevènement l'avait souligné dans son rapport devant la commission des finances, que cette société, ce système socio-économique soient eux-mêmes étudiés et compris.

Les sciences humaines se sont, conceptuellement, développées dans une atmosphère de simplification optimiste. Nous savons aujourd'hui que des lois qui passaient pour évidentes, comme la loi de l'offre et de la demande, recouvrent le problème extrêmement complexe de l'agrégation de tous les comportements des agents présents sur le marché. On observe aussi dans ces sciences que de nombreuses approches introduisent des principes d'optimisation qui, en fait, cachent mal la faiblesse de l'information pragmatique.

Il est forcé que les prochains développements des sciences sociales accordent plus d'importance à des concepts jusqu'ici négligés. Par exemple, la solidarité entre un système et le monde sur lequel il est ouvert, les bifurcations où de petites causes peuvent avoir des effets totalement démesurés, des processus non linéaires de différenciation, etc.

Il est vital, et vous le comprendrez mieux que personne, monsieur le secrétaire d'Etat, que le transfert conceptuel des travaux des physiciens et des biologistes depuis la guerre vers les sciences socio-économiques s'accomplisse pour redonner vie à ce domaine qui m'apparaît — il est vrai que je suis un profane — balkanisé dans sa structure et bien languissant dans sa pensée.

A cet égard, les sciences humaines ne sont guère favorisées par le projet de budget de la recherche. Nul ne m'accusera de parti-pris si je dis que c'est dans ce domaine qu'un effort exemplaire doit être mené. Une société qui se comprend mieux elle-même, qui comprend mieux son environnement mondial, sera mieux armée pour résister aux convulsions d'un monde qui finit et trouver sa place dans celui qui jaillit.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous savons la volonté de persuasion que vous avez dû mettre en œuvre pour arriver à obtenir un tel budget. J'imagine aussi que, dans cette féroce compétition budgétaire, le chef de l'Etat comme le Premier ministre ne vous ont point compté leur appui. Qu'il me soit donc permis de souligner ici votre détermination, monsieur le secrétaire d'Etat, et leur lucidité. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Ralite.

M. Jack Ralite. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, j'interviens au nom d'un groupe qui attache une importance capitale à la recherche scientifique et technique, qui considère que la défense et le développement de la science et du potentiel scientifique français est une grande question nationale.

Ce n'est pas un hasard si, il y a un an, par la voix de Georges Marchais, le parti communiste français intervenait sur les enjeux de la science dans notre siècle, sur la place nouvelle qui est la sienne, sur le rôle novateur qu'elle peut et doit jouer. Nous vivons le temps des révolutions, disions-nous alors. Oui, d'immenses possibilités techniques et scientifiques existent aujourd'hui, quoi qu'en disent les prophètes du déclin. Le nombre des travailleurs scientifiques vivant actuellement est sans doute mille fois supérieur au nombre total de ceux qui ont vécu aux stades antérieurs de l'humanité. Le développement des connaissances, les acquis des sciences ouvrent des perspectives sans précédent pour le progrès de l'humanité, pour l'émancipation et le bonheur de l'homme.

Le tout est de savoir si ces possibilités resteront confisquées par une minorité égoïste et mercantile ou mises enfin au service des besoins et des aspirations de notre peuple. C'est avec ces idées très fortes à la tête et au cœur que nous abordons le projet de budget pour 1981.

Vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, d'une certaine manière, un expert en propagande. A en croire vos organes de presse, ça y est, grâce à vous et à votre budget, la recherche française serait enfin sortie de la crise. Non, ce n'est ni grâce à vous ni à votre politique si, pour la première fois depuis une dizaine d'années, l'effort de l'Etat en faveur de la recherche permettra d'absorber les effets de l'inflation et d'amorcer un léger redressement en francs constants, et si ce redressement a des aspects positifs, après une longue période où la recherche a été malmenée par les options gouvernementales. La présentation, plus que flatteuse, réservée à la croissance réelle des crédits de la recherche ne saurait, en effet, faire oublier la longue léthargie imposée à la recherche française.

Dans le passé, la France a été à la tête de grandes percées théoriques et technologiques. En vérité, c'est dès la fin des années 60 que des coups rudes ont été portés à la recherche. Depuis 1967, la part des dépenses de recherche dans le P.I.B. n'a cessé de régresser pour se stabiliser depuis 1976 au-dessous de 1,8 p. 100.

Votre objectif pour 1985 serait de porter l'effort de recherche à 2,2 p. 100 du P.I.B. C'est une ambition bien modeste puisqu'elle correspond à ce que les U.S.A., la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne réalisent depuis 1977 et que le Japon dépassera largement dans les cinq années à venir.

Heureusement pour la recherche scientifique et technique, heureusement pour notre pays, vous ne pouvez pas faire exactement tout ce que vous dicte votre politique de classe. En effet, l'augmentation nouvelle de ce budget est d'abord le fruit des luttes nombreuses engagées dans ce secteur qui ont permis de porter un coup de frein à cette lente dégradation et d'obtenir ainsi des acquis non négligeables.

Par ailleurs, la mise en œuvre de vos objectifs avait suscité de vives oppositions dans la communauté scientifique, ce qui vous a aussi contraint à lâcher du lest.

Oui, c'est bien au crédit des luttes les plus diverses qui n'ont cessé de se développer dans la dernière période qu'il faut porter cette croissance positive.

Cela dit, et dit très fort, le budget que vous nous présentez aujourd'hui révèle votre volonté de voir plier la recherche aux choix de quelques multinationales à base française et la nécessité de tenir compte de quelques-unes des exigences du monde actuel. C'est bien à cela que tente de correspondre la mise en œuvre de programmes interorganismes autour de huit thèmes prioritaires ainsi que quelques grands programmes de développement technologique. Mais, lorsqu'on prend connaissance de ces huit thèmes et de ces grands programmes, on constate que votre perspective reste fondamentalement étrangère aux besoins sociaux et nationaux que vous ne jugez pas comme des créneaux rentables. Ainsi, vous pénalisez gravement les capacités de notre recherche en l'obligeant à se soumettre aux exigences des géants de l'industrie. Le pilotage par l'aval que vous êtes chargé de mettre en œuvre mutilé gravement la recherche fondamentale qu'on appelle « libre ». Or, dans ce domaine, la progression des crédits pour 1981 reste bien inférieure à celle que l'on peut constater dans les autres secteurs où des résultats sont attendus à court terme.

Dans le domaine spatial, pour l'essentiel, les programmes scientifiques marquent le pas au profit des applications. De même, je rappellerai le cri d'alarme lancé par le président de la société mathématique de France face au tarissement du recrutement de mathématiciens qui, à terme, conduit au désastre. Par ailleurs, la recherche en sciences sociales est délaissée.

Voilà des exemples significatifs de cette fausse hiérarchisation des sciences qui impose des coupes sombres à des secteurs d'activité et de création entiers.

Une véritable politique de promotion de la recherche industrielle dans un autre domaine reste à mettre en œuvre. Comment ne pas noter que les recherches concernant la sidérurgie et le textile marquent le pas et sont presque abandonnées ? Pour les communistes, la recherche industrielle ne peut se concevoir sans l'existence d'une politique industrielle répondant aux besoins du pays et à l'intérêt national. Mais, précisément, l'abandon ou le quasi-abandon des recherches dans le domaine de la sidérurgie et du textile correspond au « cassage » de ces deux industries, lié aux indications de l'intégration européenne. Nous exigeons, pour notre part, des crédits pour tous ces secteurs victimes de votre fausse hiérarchisation, et notamment pour la sidérurgie et pour le textile.

L'orientation de votre politique, on le voit, n'est pas celle que nous souhaiterions. Les choix que vous avez faits laissent les grandes firmes multinationales orienter l'activité des centres publics de recherche en fonction de leurs objectifs de rentabilité immédiate et s'appuyer sur les résultats obtenus par ces centres. Tout cela est facilité par le fait que, depuis plus de deux années, vous avez tenté, par tous les moyens, de réadapter les structures des grands centres publics de recherche pour mieux les contrôler. Ce sont les décrets réformant le statut du C.N.R.S., les menaces sur l'I.N.R.A., l'I.N.S.E.R.M., le C.E.A., les centres techniques ; dans l'Université, c'est le redéploiement des formations qui vise les troisièmes cycles où s'articulent l'enseignement de haut niveau et la recherche.

Nous comprenons et nous soutenons l'opposition que suscite votre politique au sein de la communauté scientifique. C'est une nouvelle organisation de la recherche publique que vous voulez imposer en restreignant le droit d'intervention de la majorité des scientifiques. Votre politique traduit une conception étriquée et autoritaire, alors que les exigences du développement scientifique et technique appellent, à l'inverse, un élargissement de sa maîtrise par la nation.

Cette politique n'est pas sans conséquences sur l'emploi scientifique. Les créations d'emploi inscrites dans le projet de budget pour 1981 ne s'élèvent qu'à 625, dont 410 emplois de chercheur, pour un effectif de plus de 45 700 personnes. La situation est encore moins favorable pour les ingénieurs, techniciens, administratifs — les I. T. A. — pour qui les créations s'élèveront à 215 emplois.

Il faut noter que la progression différenciée des emplois de chercheurs et d'I. T. A. déséquilibre d'année en année la structure de l'emploi scientifique, et il en est de même de la mobilité que vous présentez comme la panacée.

Et nous ne sommes pas les seuls à dire cela de votre politique. Les scientifiques, auteurs du « livre blanc de la recherche » portent eux aussi contradiction à des pans entiers de votre politique.

Vous espériez utiliser ce livre blanc pour conforter votre budget. Vous cherchez à vous appuyer sur lui pour impressionner les scientifiques et conclure dans votre sens. Pour nous, le livre blanc, qui est une réflexion prospective sur la recherche et son insertion sociale, est un acte important des scientifiques.

Que vous le vouliez ou non, le livre blanc n'adopte pas les orientations qui sont celles du Gouvernement et du patronat. Vous doutez ? Vos conceptions du « stock de connaissances », du « gisement de savoir », du « pilotage par l'aval », thèmes qui vous sont chers, y sont déclarées incompatibles avec une véritable recherche. Alors que vous et votre collègue, Mme Saunier-Séité, en remettez contre la recherche fondamentale, le livre blanc l'appelle qu'elle est « le poumon de la recherche dans son ensemble ». Il condamne votre mobilité forcée des chercheurs comme « destructrice » et exprime son refus de l'idée qu'il faudrait « des trouveurs non-chercheurs ».

Le livre blanc alerte également sur le risque de « colonisation » — c'est un mot du rapport des scientifiques — de certains secteurs par d'autres pays, ainsi que sur le danger que constitue le « sau ; oudrage universitaire ».

Autant de thèmes et d'orientations de votre politique qui se trouvent ainsi épinglés par le jugement de scientifiques éminents.

Et nous n'entendons pas faire du livre blanc plus qu'il ne dit, ni à ses auteurs plus qu'ils ne pensent. Au contraire, nous voulons nous saisir de ces travaux pour permettre aux scientifiques d'assumer toutes leurs responsabilités.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons un dialogue avec les scientifiques, dialogue où nous apportons quelques idées essentielles : le refus de la crise et de sa fatalité ; la libération de la science et de la recherche du carcan de la politique giscardienne, comme des entraves des grandes sociétés capitalistes qui sévissent en France ; la prise en compte des aspirations et des besoins des travailleurs de notre pays ; une coopération scientifique et technologique qui s'inscrive dans la perspective d'un nouvel ordre international. Tout cela est vital pour l'avenir de la France !

Voilà qui est bien différent des options fondamentales de votre budget. Vos choix programmatiques sont nocifs et dangereux et risquent d'aboutir à une sclérose de notre potentiel de recherche et à la mise en cause de l'indépendance de notre pays. De nombreux exemples l'illustrent, notamment dans le nucléaire.

Ainsi, la France a abandonné ses travaux sur les réacteurs à haute température, ce qui a eu pour conséquence d'aboutir à la dissolution du groupe d'études pour la gazéification nucléaire. C'est aujourd'hui la République fédérale d'Allemagne qui, dans le cadre du Marché commun, a pris la relève sur ce type de réacteur.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, nous attachons une importance toute particulière au développement des réacteurs surrégénérateurs, et cela pour deux raisons essentielles :

Premièrement, cette technologie est spécifiquement nationale et permet, en conséquence, d'éviter tout recours aux licences étrangères.

Deuxièmement, elle conforte pour une part importante notre indépendance énergétique.

Des faits récents suscitent notre inquiétude quant à l'avenir de cette filière. Des forces importantes, dont le baron Empain, tentent en effet de s'opposer à sa mise en œuvre industrielle en retardant la décision de construire dès 1983 une centrale surrégénératrice.

En s'acheminant discrètement vers une sorte de moratoire technique, ce sont les acquis fondamentaux de la filière française qu'on remet en cause.

Une telle attitude va permettre aux U. S. A. de rattraper leur retard dans ce domaine nucléaire.

Des décisions urgentes s'imposent en ce domaine, notamment par la création de sociétés nationales dans l'industrie nucléaire qui devraient rapidement compléter les atouts que constitue l'existence dans ce secteur d'E. D. F. et du C. E. A.

Sur des questions aussi importantes, nous pouvons vous faire reculer. En témoignage ce que vous commencez à faire en matière de gazéification souterraine du charbon.

Je rappelle que c'est en 1976, voici quatre ans, dans le Nord, que Georges Marchais a réclamé, au nom de notre parti, cette recherche essentielle pour valoriser des ressources nationales.

Je veux encore ajouter ceci : que vous développiez enfin certaines recherches, que nous vous contrainions à en développer d'autres, il demeure qu'il n'y aura pas d'avancée durable, si, comme vous persistez à le faire, ces recherches ne s'enracinent pas dans un pays qui ne négligerait aucun de ses atouts.

Notre politique va bien au-delà. Une véritable politique de recherche n'atteindra tout son développement qu'en prenant en compte la dimension sociale des problèmes actuels.

Pour nous, communistes, explorer plus avant la matière, dont nous apparaît toujours davantage le caractère inépuisable, en tirer les ressources et les moyens d'une offensive pour le bien-être de tous, faire de l'humanité non pas le maître et possesseur sauvage de la nature, mais son organisateur hautement civilisé, produire autrement, pour transformer le travail social et permettre à chacun de vivre humainement, de s'enrichir intellectuellement, de prendre une pleine part aux décisions à tous les niveaux, de devenir un citoyen du genre humain, ces rêves des plus hardis visionnaires du passé pourraient alors devenir aujourd'hui — dès aujourd'hui — réalités.

M. Jean-Louis Beaumont. Comme en Union soviétique ?

M. Jack Ralite. Un tel objectif, celui de la mise à la disposition des hommes du progrès scientifique, ne peut se concevoir, être mis en œuvre sans une démocratie nouvelle, sans un débat profond entre les intéressés. C'est la communauté nationale qui est concernée, et c'est elle qui doit trancher en ce qui concerne les choix fondamentaux pour la recherche. Cette communauté nationale comprend la communauté scientifique. Or vous, monsieur le secrétaire d'Etat, vous « rabougrissez » la place de cette dernière dans la nation en lui demandant un avis et en faisant ensuite ce que vous voulez. Vous jouez au « poker-menteur » avec les scientifiques de notre pays car vous gardez la carte des multinationales dans votre manche.

Quant à nous, communistes, nous nous adressons également à cette communauté scientifique, mais différemment de vous, non, comme c'est votre cas, pour tenter de la manipuler, d'en détourner les aspirations, mais avec nos propositions et nos soutiens pour en débattre avec elle, avec cette communauté qui s'honore aujourd'hui de compter depuis peu en son sein un prix Nobel de biologie, le professeur Dausset.

Tel est le grand débat qui devrait s'ouvrir dès maintenant, telles sont les grandes options qui devraient être prises maintenant que votre budget ignore, dévoie ou mutile. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Birraux.

M. Claude Birraux. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, lors du grand débat qui eut lieu sur la recherche en mai dernier, je conclus ainsi mon propos :

« La recherche doit vivre avec son temps. Je ne suis pas sûr qu'elle ne réponde à mon propos que les temps sont difficiles. Ce n'est pas en quelques lignes que l'on règle sur le papier les problèmes qui se posent. Je sais qu'il y a aussi dans les laboratoires des jours tristes et gris.

« Il me reste une question à vous poser : la recherche n'est-elle pas une bonne forme d'épargne ? Comment les consommateurs et les gouvernements peuvent-ils être persuadés de détourner suffisamment de revenus aujourd'hui pour faire face aux besoins de demain ?

« En clair, quels seront vos moyens ? Je partage vos ambitions. Aurez-vous les moyens de les réaliser ? »

Je ne crois pas trahir votre pensée en disant que votre réponse fut celle-ci : « Messieurs les parlementaires, vous jugerez sur pièces au moment du vote du budget. » Notre attente est récompensée.

Depuis deux ans, je mesure l'évolution qui s'est opérée dans le domaine de la recherche au niveau de la discussion budgétaire. L'année 1979 est apparue comme celle de l'inventaire, de l'examen de la situation, de l'évaluation de la recherche française.

Le budget pour 1980 voyait déjà se dégager des lignes de force, s'affirmer des priorités dans l'esquisse du projet décennal de la recherche.

Et puis, il y eut le débat sur les grandes options du VIII^e Plan, débat au cours duquel le président de la commission de la production et des échanges, Michel Durafour, demandait que la recherche figure au rang des priorités. C'est chose faite. Grâce à votre action, M. le secrétaire d'Etat, à notre incitation et à notre soutien, vous présentez un budget pour 1981 qui conforte ce que nous souhaitons et que nous pressentions déjà au cours de l'année écoulée.

Ce budget pour 1981 traduit l'amorce du redressement des crédits de recherche qui stagnaient depuis quelques années. En effet, l'augmentation des crédits est supérieure à l'augmentation du budget général, et ces crédits représentent 3,15 p. 100 du budget de l'Etat contre 3,04 p. 100 en 1980.

Notre pays, qui ne dispose pas de richesses en matières énergétiques, et qui n'est pas plus riche en matières premières, ne peut compter que sur sa matière grise, son savoir-faire. A l'aube du troisième millénaire, le choix pour notre pays se résume d'une manière simple et dramatique à la fois : innover ou disparaître.

Il est des domaines où notre pays est bien placé : aéronautique, espace, informatique, nucléaire et où il importe de maintenir nos positions. Il en est où nous avons quelque retard à rattraper. Enfin, il y a des domaines où les techniques ne sont pas affinées et se cherchent encore, mais qui seront demain des techniques de pointe. Même si celles-ci ne sont pas directement utilisables sur notre sol de France, la possibilité de les exploiter ailleurs doit rester présente à notre esprit. C'est en particulier le cas de la recherche dans le secteur des énergies nouvelles, la conversion de la biomasse, la conversion du charbon par gazéification, la photolyse ou la biophotolyse de l'eau, l'énergie solaire.

L'augmentation très substantielle des crédits du commissariat à l'énergie solaire — 50 p. 100 en autorisations de programme — est de bon augure et je l'enregistre avec satisfaction. Je vous la demandais avec insistance l'an dernier et lors du débat du mois de mai 1980.

La déclaration du chancelier Schmidt, à l'ouverture de la Conférence mondiale de l'énergie, à Munich, est à ce sujet révélatrice. Le chancelier se demande si le charbon n'est pas une matière trop noble pour être brûlée. Il laisse entendre par là qu'un jour la carbochimie pourrait succéder à la pétrochimie, et qu'il importe de préserver cette voie pour le développement de techniques nouvelles auxquelles semble travailler la République fédérale d'Allemagne. Même si elle ne doit pas les utiliser directement, elle pense, bien sûr, aux possibilités d'exportation et de transferts technologiques.

La mise en place d'une politique de la recherche dynamique ne saurait se faire dans un cadre rigide, au sein de structures issues de la dernière guerre, fortement centralisées et hiérarchisées. A cette situation rigide, je vous disais — et vos orientations vont dans ce sens — que le développement des pôles régionaux de recherche doit permettre le décloisonnement des hommes, des structures et des organismes.

Déjà, la mise en place d'un programme de planification à long terme des grands équipements scientifiques est une première mesure positive. La seconde mesure positive est la nomination auprès de chaque préfet de région d'un chargé de mission pour la recherche. J'ai cru comprendre aussi que les établissements publics régionaux, qui seront dotés de moyens supplémentaires, pourraient intervenir plus facilement dans le soutien de programmes de recherche.

Ne pensez-vous pas que chaque chargé de mission pourrait être le « catalyseur » qui mettrait sur pied des programmes pluridisciplinaires associant de grands organismes, publics ou privés, et les régions au sein de groupements d'intérêt économique ou de groupements d'intérêt scientifique ? Ainsi se trouverait réalisé sur le terrain ce décloisonnement des organismes et des disciplines pour mener des actions concertées bien définies et régionalisées. Nous aurions ainsi fait l'épargne d'une bataille idéologique et d'une querelle byzantine.

Dans ce domaine du développement des pôles régionaux de recherche, je crois que la réforme de l'ANVAR — agence nationale de valorisation de la recherche — et sa régionalisation ont eu un résultat positif particulièrement bénéfique pour les petites entreprises.

Je crains toutefois que les grands organismes de recherche publics ne soient un peu orphelins, mal préparés à assumer le rôle de mise en valeur de leurs résultats. Il est à craindre que la technique des brevets ne leur demeure étrangère et que leurs résultats, publiés dans la littérature scientifique, ne soient l'objet d'appropriations par des organismes ou des firmes moins intéressés par le progrès des connaissances que par le bénéfice des licences et brevets.

Ne pensez-vous pas que, parmi les critères d'évaluation des organismes de recherche, lors des audits scientifiques, il faudrait mettre l'accent sur l'aspect de valorisation des travaux de recherche et de développement ? Ne devrait-il pas y avoir obligation, pour les organismes publics, de mettre en place une structure permanente chargée de valoriser et de préserver les résultats de leur recherche ?

A ce point de la discussion, il est nécessaire de s'interroger sur la part des entreprises dans les dépenses de recherche et de développement. Elles assument 47 p. 100 de l'ensemble des dépenses nationales de recherche et de développement. Depuis quelques années, la France consacrait 1,8 p. 100 du produit intérieur brut à la recherche, contre 2,3 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et 2,4 p. 100 aux Etats-Unis. L'objectif du Plan est de rattraper, d'ici à 1985, le taux actuel de la République fédérale d'Allemagne. Le budget de 1981 marque l'amorce de la reprise de la part de l'Etat. Le rattrapage du VIII^e Plan doit se faire à égalité — 50 p. 100 chacun — pour les parts de l'Etat et de l'industrie. Dans la situation économique difficile que nous traversons, comment inciter les entreprises à faire plus ? Comment faire pour que la maîtrise des technologies et la préservation de l'avenir soient assurées ? Mon collègue et ami, M. Alphandery, vous en dira plus au cours des questions.

Enfin, il est un aspect sur lequel j'insisterai particulièrement, à savoir la sensibilisation du public aux problèmes scientifiques et à l'insertion du chercheur dans la société d'aujourd'hui.

A quoi bon rechercher le décloisonnement des organismes et des disciplines si la société rejette les scientifiques dans une caste ? Pour éviter cela, il faut organiser l'information scientifique, la diffusion des connaissances. Sans aller aussi loin dans nos pays industrialisés, souvenons-nous que la « révolution islamique » est née, entre autres, d'un refus du progrès technologique. Comment organiser, dès l'enfance, la diffusion des connaissances, susciter l'intérêt pour les sciences, donner l'esprit de recherche dans le secteur éducatif ?

Ne pourriez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, soutenir auprès du ministre de l'éducation la revalorisation de l'enseignement de la biologie et de la géologie dans les classes secondaires ? N'est-ce pas le seul moyen d'éviter la marginalisation intellectuelle et conceptuelle de ce domaine dit « de la révolution biotechnologique » ?

Avant de conclure, j'aimerais présenter encore une remarque : la dimension technologique ne peut être dissociée de la composante sociale et culturelle, d'où la nécessité d'une approche pluridisciplinaire de l'évolution technologique et des technologies nouvelles. Il faut évaluer le risque acceptable et étudier les effets sur l'environnement naturel, économique, social et sur la santé.

Je souhaite que, dans ces études pluridisciplinaires, les voies prétendues marginales ou parallèles, telle la recherche en agronomie biologique — je rappelle que l'institut de recherche pour l'agriculture biologique est toujours dépourvu de moyens — puissent s'exprimer et apporter leur contribution à l'évolution de l'ensemble.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, je me réjouis de l'évolution de vos crédits. Dans les temps difficiles que nous vivons, de telles réactions ne sont guère spontanées et quand la variation d'énergie libre, le delta-G d'une réaction est positif, vous savez quelles contraintes il faut subir et quels efforts il faut consentir pour que la réaction se fasse dans le sens voulu.

Cette image résume bien la situation : le budget de la recherche pour 1981 constitue une amorce très positive, mais l'effort qui marque la volonté de : Gouvernement de développer la recherche devra être soutenu et amplifié dans les années à venir.

Nous vous soutiendrons dans cette tâche, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous voterons votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Laurain.

M. Jean Laurain. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je poserai le problème de la recherche industrielle.

Chacun sait que, dans le libéralisme avancé, il y a loin du discours officiel de l'innovation aux actes concrets, c'est-à-dire aux véritables moyens de la recherche, fondement d'une politique industrielle globale, cohérente et ambitieuse.

Or, malgré la thèse centrale du VIII^e Plan suivant laquelle « l'amélioration du niveau de l'emploi passe essentiellement par le développement de l'industrie », force est de constater, avec le livre blanc, que « notre recherche industrielle se situe, par les dépenses qui vont à cette recherche au quatrième rang mondial derrière les U. S. A., l'Allemagne et le Japon, mais qu'elle ne représente qu'un septième de l'effort des Etats-Unis, un peu moins de la moitié de celui du Japon et 60 p. 100 de celui de l'Allemagne ».

Dans cet effort de recherche industrielle globalement insuffisant, il faut d'ailleurs distinguer la part de l'Etat et celle des entreprises. Malheureusement, dans le projet de budget pour 1981, cette répartition n'est précisée ni dans le « bleu », ni dans la note de synthèse. Quelle est cette répartition, monsieur le secrétaire d'Etat, et quelle est l'évolution de l'enveloppe globale ?

S'il est vrai que l'effort national de recherche progresse dans le projet de budget pour 1981, la part de la recherche industrielle, au niveau des entreprises en particulier, semble stagner et l'attitude du Gouvernement vis-à-vis des entreprises qui font de la recherche reste ambiguë. Une mesure fiscale d'encouragement à la recherche industrielle, proposée l'hiver dernier dans un rapport officiel, n'a pas été retenue par le Gouvernement qui a préféré arrêter une politique indifférenciée et massive d'aide à l'investissement.

Cette politique est « neutre » vis-à-vis de la recherche, avez-vous déclaré. Disons qu'elle sera dissuasive. Face aux difficultés du court et du moyen terme, les chefs d'entreprise favoriseront probablement des investissements plus immédiatement rentables que la recherche. Par ailleurs, ces mesures encouragent les investissements matériels, et non les investissements « intellectuels » comme l'embauche de chercheurs qui serait pourtant fort utile aux entreprises, surtout à celles qui se trouvent en difficulté.

C'est notamment le cas de la sidérurgie. Qu'en est-il de la recherche sidérurgique, c'est-à-dire de l'I. R. S. I. D., l'institut de recherches de la sidérurgie, presque exclusivement financé par les cotisations volontaires des entreprises ? Celles-ci ne peuvent que diminuer encore du fait de l'accélération du démantèlement de la sidérurgie française. Il faut donc absolument revoir le mode de financement de cet institut qu'un Etat devenu le patron de fait de la sidérurgie se doit de contrôler et de soutenir par des fonds publics, à moins qu'il n'ait décidé d'abandonner la sidérurgie française à la concurrence européenne et internationale.

Mais on ne trouve trace d'une aide à l'I. R. S. I. D. ni dans le budget de la recherche, ni dans celui de l'industrie. Il ressort des comptes de l'I. R. S. I. D. que la subvention de l'Etat qui était de 3 p. 100 en 1978 est tombée à 2,1 p. 100 en 1979. C'est absolument inadmissible. Monsieur le secrétaire d'Etat, quelles sont vos intentions exactes dans ce domaine pour 1981 ?

Un autre problème concerne les rapports entre la recherche universitaire et la recherche industrielle, rapports particulièrement sensibles dans une région telle que la Lorraine où le développement industriel et économique est lié à un haut niveau de recherche. C'est celui de l'institut national de recherches en économie de matières. L'année dernière, vous m'aviez donné des assurances formelles quant à sa réalisation prochaine. Or, non seulement nous n'avons rien vu venir en 1980, mais il semble bien que le projet, pourtant arrêté officiellement en décembre 1977, soit purement et simplement enterré. Qu'en est-il de ce projet ?

D'autres mauvais coups ont été portés à la jeune université de Metz, dont le rôle est fondamental dans une région frontalière située au cœur de l'Europe et soumise plus que d'autres à la concurrence étrangère. L'université de Metz a perdu à la rentrée de 1980 près de 40 p. 100 de ses habitations à préparer les diplômés d'études approfondies et les diplômés d'études supérieures spécialisées, dont le D. E. A. de mathématiques appliquées qui était le seul de la région Lorraine - Alsace - Champagne et qui assurait à ses étudiants une embauche certaine

comme ingénieurs. Voulez-vous, oui ou non, aider cette région à organiser son développement économique et industriel, ou avez-vous décidé de l'abandonner à son triste sort au nom des lois du marché international ?

En réalité, il ne peut y avoir de recherche industrielle sans politique industrielle. Là est le nœud du problème. En l'absence d'une véritable ambition industrielle, dont l'enjeu est capital pour l'avenir de régions entières et pour la grandeur de la France, la politique de la recherche ne peut être qu'incohérente, partielle et livrée aux grands intérêts privés qui entendent confisquer le potentiel de recherche à leur profit.

A cause de cette absence évidente, monsieur le secrétaire d'Etat, le budget de la recherche ne pourra être à la hauteur des besoins malgré sa progression globale. C'est pourquoi les socialistes, soucieux de l'avenir industriel de la France, voteront contre ce projet de budget, encore largement insuffisant en matière de recherche industrielle.

M. Jean Auroux. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Beaumont.

M. Jean-Louis Beaumont. Monsieur le secrétaire d'Etat, le projet de budget que vous soumettez à l'Assemblée nationale représente — tous les orateurs en sont convenus — un effort très remarquable par rapport aux années précédentes. Mais les moyens que vous avez réussi à obtenir pour le développement de la recherche seront-ils ou pourront-ils être utilisés efficacement ?

Je ne reviendrai pas sur l'importance de la recherche pour la sécurité et l'avenir de notre pays. J'insisterai seulement sur le rôle considérable, en matière de recherche comme dans beaucoup d'autres activités humaines, du « facteur personnel ». J'entends par là le personnel non seulement dans son nombre mais aussi dans son engagement.

Non pas que les personnels engagés dans la recherche ne soient pas au service de celle-ci. Mais êtes-vous certain, monsieur le secrétaire d'Etat, que les moyens que vous allez mettre à la disposition des chercheurs et le recrutement de nouveaux personnels serviront la recherche dans un esprit favorable à la sécurité et à l'avenir de notre pays ?

En effet, pour assurer l'engagement personnel dans la recherche, il faut que certaines conditions favorables soient remplies. Le sont-elles ?

Il n'est point de découverte sans expérience, l'expérience consistant en la manipulation du réel. Avant d'être celui qui sait, l'homme a été celui qui fait. De ce postulat, on peut déduire quelles sont les conditions défavorables : le remplacement de l'expérience par le discours, de l'expérimentation par le verbe seul, par le déroulement infini de la logique.

J'en viens ainsi à l'essentiel.

Pour faire des chercheurs, il faut que les enfants qui, par penchant inné, sont des chercheurs — tous les psychologues de l'enfance l'affirment — passent à travers un crible qui leur permette l'expérience, l'expérimentation personnelle, la manipulation du réel.

Etes-vous certain que cela soit réalisé dans nos écoles ?

Ne croyez-vous pas, au contraire, que nos écoles ont bien souvent remplacé la manipulation du réel par la logique des mots, par ce qu'on appelle aujourd'hui, pour simplifier, l'idéologie, qui totalise tout ?

Cela n'est pas sans conséquence sur la qualité du recrutement, monsieur le secrétaire d'Etat. Les jeunes qui postulent des emplois de recherche ne sont pas, fort heureusement, des infirmes intellectuels ; leur intelligence est souvent brillante. Mais les premiers outils indispensables au développement de leurs facultés de recherche ne leur ont pas toujours été donnés à temps, et c'est très grave.

Il revient à votre secrétariat d'Etat d'intervenir au niveau de l'école pour expliquer ces lacunes et pour obtenir la modification des habitudes, le retour du discours idéologique à la manipulation du réel.

Cette nécessaire transformation intéresse tous les individus, y compris les ouvriers ; il en est, en effet, qui font des découvertes — personne ne le conteste — mais faute de moyens de les exprimer, peuvent rarement les faire parvenir à maturité.

Cependant, c'est aux chercheurs que je m'attacherai, en particulier à ceux qui travaillent dans les grands organismes, car ce sont eux, finalement, qui sont l'objet de votre sollicitude.

Monsieur le secrétaire d'Etat, on peut lire dans la note de synthèse sur le budget de la recherche que vous ferez porter votre effort sur une nouvelle politique de l'emploi scientifique et que vous veillerez à « améliorer la procédure de recrutement des chercheurs pour que le jugement sur le chercheur soit dissocié du jugement sur le laboratoire dans lequel il travaille ». Avouerais-je que je ne comprends pas ? La réserve que je pressens vise-t-elle les laboratoires ou les hommes ? A mon sens, le jugement doit porter sur les résultats d'ensemble, sur le réel produit par les chercheurs, dans les laboratoires. Ni les chercheurs, ni les hommes qui les dirigent ne doivent être l'objet de votre jugement.

Pourtant, j'observe que les jugements qui conduisent au recrutement et à la promotion des chercheurs, voire, hélas, à leur sanction, sont confiés à des instances dont la dérive idéologique est évidente. Actuellement, la plupart des chercheurs, avant d'être jugés sur des critères pratiques, réels, le sont sur des critères idéologiques. Cela nuit gravement aux progrès de la recherche, cela décourage les chercheurs de trouver.

Vous vous proposez aussi — et ce faisant vous n'avez d'autre intention que de multiplier les chances de découverte — d'organiser la mobilité et la disponibilité des chercheurs. Mais, les structures étant ce qu'elles sont et les instances de jugement étant dominées par le discours idéologique, je crains que cette mobilité n'aboutisse à les transformer en victimes sans défense au regard de ces organismes qui les emploient et les jugent. Cela risque aussi, malheureusement, de conduire à la répétition d'expériences.

Ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, il ne fait aucun doute que le budget que vous nous soumettez cette année est meilleur que le précédent. Il montre, s'il en était besoin, combien vous êtes conscient des problèmes de gestion et d'organisation de la recherche ainsi que de la nécessité de favoriser l'incitation à la découverte. Ne serait-il pas possible, cependant, d'engager dès cette année une réflexion portant sur une réforme des structures, en particulier des structures de jugement dont le rôle doit être de juger non les hommes, mais les résultats ? (*Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la recherche.

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, lors de l'examen du précédent budget de la recherche, j'avais exposé, devant l'Assemblée nationale, les grandes lignes de la stratégie de développement de la recherche scientifique et technique pour les années à venir, telles que le Gouvernement et le Président de la République venaient de les définir lors du conseil central de planification de juillet 1979. Le 29 mai 1980, nous avons pu débattre au fond et en détail de ces orientations, si bien qu'aujourd'hui, et compte tenu des impératifs de la discussion budgétaire, je me bornerai, avant d'en exposer le contenu, à resituer le budget de 1981 dans cette perspective.

Le 29 mai dernier, au cours du débat consacré à la recherche — vous l'avez rappelé, monsieur Birraux — répondant à ceux qui s'inquiétaient de savoir si le budget de 1981 serait à la hauteur de nos aspirations, je leur avais fixé rendez-vous au jour de la discussion budgétaire. Le rendez-vous est arrivé et, je le crois, ce budget est strictement conforme à ce que j'avais annoncé et aux vœux exprimés par la plupart d'entre vous.

Le budget de la recherche pour 1981 se situe d'abord dans le cadre d'une stratégie décennale que l'on confond parfois avec ceux de ses aspects particuliers, à savoir les huit programmes interdisciplinaires auxquels nous consacrons un effort spécifique et les programmes d'établissement en gros équipements de recherche. Certes, ce sont bien là deux dimensions de la stratégie décennale. Mais ce n'est là que le début, car elle va beaucoup plus loin puisqu'elle concerne l'ensemble des perspectives en matière de recherche scientifique et technique.

Ensuite et surtout, ce budget se trouve être le premier du VIII^e Plan, qui ne sera déposé que prochainement sur le bureau du Parlement mais dont vous connaissez déjà les grandes lignes en matière de recherche.

Le VIII^e Plan considère la recherche comme une priorité qui, selon l'expression du Président de la République, commande, à beaucoup d'égards, la réalisation de toutes les autres, c'est-à-

dire comme la priorité des priorités. Ayant pour ambition de porter notre effort de recherche et de développement à hauteur de celui des pays avancés les plus actifs, il s'assigne l'objectif d'y consacrer 2,15 p. 100 de la production intérieure brute en 1985, tout en renforçant la recherche fondamentale. Voilà qui devrait rassurer M. Pasty et M. Devaquet qui se demandaient si le budget pour 1981 aurait des prolongements durables.

Car il ne suffit pas que ce budget soit bon, il faut encore, bien entendu, qu'il soit suivi d'autres budgets de croissance. Or le VIII^e Plan prend précisément cet engagement.

C'est pourquoi je ne suis pas sûr que le dépôt d'une loi de programme soit la meilleure méthode, bien que les commissions saisies du projet de budget se soient prononcées en ce sens. Je tiens d'ailleurs ce vœu pour ce qu'il me semble être : celui de voir le Gouvernement prendre un engagement solennel en faveur de la recherche scientifique et technique. Mais cet engagement solennel, le programme d'action prioritaire du VIII^e Plan y satisfait avec autant de force juridique qu'une éventuelle loi de programme dont les dispositions, à l'égal de celles du Plan, peuvent être révisées à l'occasion de la loi de finances...

M. Antoine Porcu, rapporteur pour avis. Sage précaution !

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Cet engagement s'exprime dans le pourcentage que je viens de citer, et tient donc compte de l'influence des éventuelles dérivées des prix.

Dans son rapport, M. Chevènement, au nom de la commission des finances, a évoqué la nécessité de recourir à une inspection générale de la recherche.

Peut-on attendre d'un tel corps de contrôle qu'il vérifie la régularité comptable des opérations ? L'inspection des finances et la Cour des comptes procèdent déjà à cette vérification. Il nous est arrivé, dans certains cas, de demander à l'inspection des finances de se pencher sur tel ou tel problème particulier. Mais on matière de recherche, le problème de la régularité comptable n'est pas le plus important. Le contrôle *a priori* permet, dans la plupart des cas, de vérifier cette régularité.

Un problème beaucoup plus important est celui de la contre-réaction qu'évoquait M. Devaquet, c'est-à-dire le moyen de mesurer la réelle activité de recherche des organismes ou des grands laboratoires. La procédure des audits que nous avons mise en place me semble mieux adaptée que la création d'un corps d'inspection générale, dont les compétences scientifiques ne pourraient que se sécher à la longue, et qui risquerait d'être peu apte à porter des jugements de qualité.

M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'avez pas évoqué les fonds considérables qui peuvent être alloués à des entreprises sous forme d'aides à l'innovation ou par le biais des contrats de programme.

Comment peut-on s'assurer de l'emploi de ces crédits ? Quel jugement peut-on porter sur leur bonne ou mauvaise utilisation plusieurs années après leur adoption ? Cette question méritait d'être posée.

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Il s'agit effectivement d'une excellente question. Je complète mon information relative au contrôle financier en indiquant que nous développons au sein de la D.G.R.S.T. — l'un des organismes les plus importants qui accorde des crédits de recherche aux entreprises — des procédures de contrôle scientifique sur place qui donneront lieu à l'élaboration de rapports.

Nous avons d'ores et déjà expérimenté une formule efficace, celle des colloques-bilans sur des actions concertées. Il est en effet apparu que des chercheurs qui avaient bénéficié de crédits de l'Etat étaient gênés pour présenter leurs résultats devant d'autres chercheurs qui avaient également reçu des crédits affectés à l'étude des mêmes programmes lorsque leur travail se révélait mauvais. Nous cherchons à aller plus loin en développant les systèmes de contrôle de l'emploi des fonds.

M. Jean-Pierre Chevènement. Les colloques-bilans sont-ils publics ?

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Ils sont effectivement publics, sauf dans les secteurs voisins de l'industrie qui sont fort peu nombreux. Ces colloques sont ouverts à toutes les entreprises qui ont participé au travail de recherche car il n'y a pas de secret entre elles, aux laboratoires publics et aux chercheurs concernés. En revanche la presse n'est pas conviée, sauf dans certains cas.

Nous enregistrons une croissance de 17,8 p. 100 pour l'enveloppe recherche et de 16,8 p. 100 pour l'ensemble du budget civil de l'Etat. Je rappelle que des craintes s'étaient manifestées au mois de mai dernier sur l'éventualité d'une croissance plus rapide des grands programmes de développement technologique par rapport à celle de l'enveloppe recherche, ce qui aurait en quelque sorte entraîné sa suppression. Ces craintes n'étaient pas fondées.

Il est vrai cependant qu'un budget qui ne fait pas technique-partie du budget de l'Etat croît plus vite que le budget de la recherche. Peut-être avons-nous eu le tort de le présenter, dans l'annexe jaune, au titre des grands programmes de développement technologique, alors qu'il couvre une vaste gamme d'opérations. Il s'agit du budget des télécommunications.

Le secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications, qui assure aussi la télédiffusion, dispose, en effet, d'un très important budget de recherche, de développement et de démonstration. Ce budget sera en croissance très rapide en 1981, ce dont je me félicite car il contribue à l'effort global de recherche du pays. Je rappelle qu'il s'agit d'un budget annexe qu'il convient de traiter à part, ne serait-ce que pour des raisons légales.

L'Assemblée est donc conviée à voter ce budget en forte croissance, dont l'objectif est ambitieux. C'est pourquoi il nous a semblé nécessaire de procéder à certaines études et réflexions.

Je souhaite indiquer, en réponse à M. Chevènement et à M. Chénard — qui certainement a dû s'absenter — le rôle respectif de ces différents travaux. Il ne faut pas confondre le rôle du Plan avec celui de nos réflexions en matière de gros équipements et le livre blanc.

Le livre blanc n'est pas un plan et il n'expose pas la stratégie générale de la recherche. C'est une réflexion de scientifiques sur la manière dont la recherche peut apporter des solutions aux grands problèmes économiques et sociaux de la nation.

Il est d'ailleurs amusant d'entendre dire : « Sur certains points, le livre blanc est critique à l'égard de ce qu'a été votre politique. » En effet, le livre blanc, qui est antérieur au dépôt du projet de budget pour 1981, ne porte en aucune manière sur celui-ci.

M. Jack Ralite. Tiens !

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Néanmoins, reconnaissons qu'il est parfois critique vis-à-vis de ce qu'a été la politique de recherche en France. Cela prouve que nous laissons les scientifiques s'exprimer librement. Il arrive que certains ne soient pas entièrement d'accord avec nous. Cela montre, en réalité, que nous sommes ouverts à la critique et à la réflexion, mais cela ne signifie pas pour autant que j'estime que certaines de ces critiques soient justifiées.

J'examinerai rapidement le budget plus en détail, ne serait-ce que pour répondre, par avance à certaines questions ou clarifier certains points.

Un sujet, pourtant important, n'a pas été évoqué publiquement ici : à partir de 1981, les dépenses de recherche seront soumises à la T. V. A., ce qui n'était pas le cas précédemment. Tous les raisonnements que les rapporteurs ont tenus jusqu'à présent et les chiffres qu'ils ont présentés ne tenaient pas compte de l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée.

Le budget a prévu une provision pour la taxe sur la valeur ajoutée. Nul ne connaît l'incidence réelle de la T. V. A. en 1981, compte tenu des problèmes de récupération de T. V. A. qui peuvent se poser. Par conséquent, la meilleure manière de comprendre ce budget consistait effectivement à raisonner hors T. V. A., celle-ci n'ayant aucune incidence sur le fonctionnement réel des organismes.

L'application des décisions qui ont été prises à la suite du rapport Chabbal nous a permis de présenter plus clairement ce budget. Une distinction a été opérée entre les différentes activités de l'enveloppe recherche : les recherches en amont, les recherches fondamentales, les recherches finalisées et les grands programmes de développement technologique.

Autrefois, ces deux notions étaient confondues. On nous a reproché de ne pas avoir distingué clairement ce que M. Chabbal appelait le premier et le deuxième cercle de la recherche fondamentale et de la recherche finalisée. Peut-être, mais la distinction était encore moins apparente auparavant. Il est très difficile de donner une définition totalement opérationnelle de la recherche fondamentale. Je puis vous assurer que les organismes continueront à recevoir des instructions pour que la recherche fondamentale bénéficie de dotations budgétaires conformes aux recommandations du comité consultatif de la recherche scientifique et technique, c'est-à-dire, comme M. Porcu l'a souligné, dont le taux de croissance sera au moins égal à celui de l'enveloppe recherche, donc à un taux supérieur à la croissance des dépenses du budget civil de la recherche. Ces dispositions sont de nature à vous satisfaire. Il n'est d'ailleurs pas tout à fait juste de reprocher au budget du secrétariat d'Etat à la recherche de ne pas accorder une importance suffisante à la recherche fondamentale.

Je rappelle qu'il s'agit d'un budget d'intervention et qu'il appartient essentiellement aux grands organismes tels que le C. N. R. S., l'I. N. S. E. R. M., l'I. N. R. A. et, dans une certaine mesure, le C. E. A., de soutenir la recherche fondamentale, le fonds de la recherche étant souvent intervenu de façon décisive. Par exemple, le secrétariat d'Etat à la recherche a pris récemment la décision, en trois semaines, lors du percement du tunnel de Fréjus, de construire une salle latérale qui permettra de procéder à des expériences de physique fondamentale en profitant du blindage fourni par les 1 500 mètres de rochers au-dessus du tunnel, qui la protégera contre les rayonnements cosmiques.

Quant aux crédits hors enveloppe affectés à la recherche universitaire, ils sont constitués essentiellement par les salaires des enseignants-chercheurs universitaires. La faiblesse de leur taux de croissance tient au fait que les effectifs d'universitaires ne s'accroissent pas. Cet aspect n'a absolument rien à voir avec le refus de procéder à des habilitations de D. E. A.

Il est utile et nécessaire de procéder à une concentration des enseignements de D. E. A. et à une forte augmentation du nombre des heures d'enseignement pour favoriser le développement de la formation dans le domaine de la recherche.

A propos des programmes de développement technologique, M. Chevènement semble craindre que mon influence ne se fasse de moins en moins sentir. Dans une certaine mesure, je le remercie car cela laisse supposer qu'il accorde au membre du Gouvernement que je suis une confiance toute particulière.

M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial. Je me méfie surtout de M. le ministre de l'Industrie !

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Je puis vous assurer que je ne suis absolument pas en conflit avec lui. Les programmes de développement technologique ont été isolés pour leur permettre non de croître sans aucun contrôle, mais d'être dotés convenablement en temps utile.

Bien que le programme Ariane ne soit pas un programme budgétaire, j'en dirai quelques mots puisque vous m'avez interrogé sur ce sujet. Il est très difficile de déterminer a posteriori les facteurs qui ont empêché le lancement. On ne peut avancer que des probabilités. Sans doute les tolérances sur les injecteurs d'Ariane étaient-elles plus critiques que prévu. Le succès de 276 lirs successifs au banc, qui tenait probablement au fait que tous les injecteurs avaient des tolérances plus faibles que les limites fixées, avait donné trop confiance. L'injecteur du moteur C de la fusée Ariane était peut-être légèrement en dehors des limites qui auraient dû être appliquées. Mais cela n'est pas grave, car il sera facile d'en construire d'autres. Par conséquent, nous avons toutes les raisons de penser que les lirs futurs de la fusée Ariane se dérouleront dans les meilleures conditions.

M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial. Me permettez-vous de vous interrompre à nouveau, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial. Pourriez-vous être assez aimable, monsieur le secrétaire d'Etat, d'intervenir auprès de votre collègue M. Giraud, de façon que je puisse me procurer le rapport d'audit établi par le C. N. E. T. qui m'a été refusé jusqu'à présent ?

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Le C.N.E.T. dépend du secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Je verrai donc cela avec lui.

Il est inexact de prétendre que les opérations nodules sont abandonnées ou ne sont pas dotées. Une ligne spéciale est prévue au titre du développement technologique pour poursuivre les reconnaissances de nodules.

Quant aux fermes aquacoles, leur recherche en amont fait partie du programme du C.N.E.X.O. Les éventuels projets de démonstration, mis à part ceux qui sont déjà en cours, relèveront désormais du budget du ministère des transports qui est chargé, je vous le rappelle, des pêches. Aucun nouveau projet de démonstration n'est prévu dans le courant de 1981. Il serait néanmoins facile de les inscrire au budget. Le C.N.E.X.O. poursuit ses travaux de recherches aquacoles comme précédemment.

Plusieurs orateurs, notamment M. Chevènement et M. Devaquet, se sont inquiétés de l'avenir des sciences sociales. Celles-ci connaîtront un taux de croissance normal. Je relève tout de même que les crédits du commissariat au Plan qui sont essentiellement consacrés à des travaux en matière de sciences sociales passent de 7 à 15 millions de francs, soit une augmentation de 100 p. 100. Par conséquent, les sciences sociales ne sont pas sacrifiées.

Mais, monsieur Beaumont, je suis d'accord avec vous, le problème est de faire de la science et non pas du discours idéologique.

L'approche scientifique consiste à faire des recherches, à procéder à des mesures et à bâtir des théories à partir de constatations. Si on part de l'idéologie pour essayer de donner une apparence scientifique, alors on ne fait plus de sciences.

Le taux de croissance des effectifs de chercheurs est conforme aux prévisions. Les effectifs de chercheurs ont augmenté régulièrement en France, ce qui n'a pas été le cas dans tous les autres pays. Au cours des cinq dernières années, la France est le pays au monde où les objectifs du secteur public de la recherche ont connu le plus fort pourcentage d'augmentation. Ce pourcentage est même supérieur à celui qui a été enregistré au Japon.

Nous avons adopté une cadence régulière mais modérée. Pourquoi accélérerions-nous le rythme de recrutement, alors que le budget nous permet enfin d'améliorer les moyens de travail donnés aux chercheurs? C'est le but essentiel de ce budget.

En ce qui concerne les ingénieurs, techniciens et administratifs, je souligne que leur nombre, au sein des organismes publics, par rapport aux chercheurs est, en France, l'un des plus élevés du monde. Mais si l'on ne peut parler d'un manque d'ingénieurs, techniciens et administratifs, deux problèmes bien réels se posent. Le premier est d'affecter ces I.T.A. là où l'on en a besoin, et je partage l'opinion de M. Devaquet à ce sujet. Le deuxième problème est la complexité actuelle du statut. Il existe vingt-deux sortes de techniciens et d'ingénieurs de catégories B et A et certaines dispositions font que le passage à la catégorie supérieure est de facto lié aux créations de postes, si bien que l'on aboutit à un blocage total des carrières s'il n'y a pas de créations de postes. Nous estimons donc qu'il faut créer des postes en fonction des besoins et qu'il convient de réformer le statut pour que les carrières se déroulent normalement. Cela dit, il ne faut pas mélanger ces deux problèmes.

Monsieur Beaumont, nous accordons une importance toute particulière à la politique des personnels et, lorsque j'ai indiqué qu'il fallait dissocier le jugement sur les chercheurs de celui que l'on porte sur les laboratoires, peut-être me suis-je mal expliqué. Je voulais dire qu'il peut arriver qu'un jeune formé initialement par un laboratoire moyen ou médiocre soit un excellent chercheur et que, par conséquent, il faut lui donner toutes les chances de trouver le très bon laboratoire dans lequel il pourra travailler efficacement. Cette dissociation du jugement ne veut rien dire d'autre.

Cela étant, il conviendrait effectivement de tenir davantage compte des brevets pris par les chercheurs dans le jugement que l'on porte sur leurs travaux, sans que cela soit exclusif d'autres considérations, car il existe des domaines où les chercheurs ne prendront aucun brevet, parce qu'aucun brevet n'est à prendre. Il faudrait aussi valoriser la prise de brevets dans les domaines qui s'y prêtent. A cet effet, je le rappelle, les mesures de réforme des statuts qui ont été promulguées en janvier 1980 prévoient la prise en compte des brevets par les commissions.

Je pense que cette réponse est de nature à satisfaire M. Birraux et M. Beaumont.

Les moyens opérationnels, qu'il s'agisse des moyens indirects ou des moyens directs, des crédits de fonctionnement ou des dépenses d'équipement, ont progressé. Je crains, à cet égard, que M. Laurain n'ait commis une petite erreur d'interprétation. Je rappelle qu'en matière de recherche, les crédits de fonctionnement couvrent presque exclusivement les salaires des chercheurs. Seuls, deux ou trois postes de dépenses de fonctionnement, très limités, y sont liés. Les crédits de programme, y compris ceux relatifs au fonctionnement, apparaissent en autorisations de programme dans le budget de la recherche. Je sais qu'il en va différemment pour les autres budgets de l'Etat et que cette originalité peut induire en erreur quiconque l'ignore. Ce choix me semble cependant très raisonnable car nous pensons que les programmes de recherche doivent être considérés, dans leur ensemble, comme des investissements.

Par conséquent, la croissance des autorisations de programme concerne non seulement les équipements, mais également le fonctionnement.

Enfin, nous poursuivons le développement des programmes de recherche finalisés, avec des cadences qui sont certes inégales selon les secteurs: elles sont par exemple beaucoup plus élevées dans le domaine de l'énergie, du traitement de l'information, de l'énergie solaire, de l'océanologie, de l'agronomie et de l'environnement que dans d'autres. Il est nécessaire, en matière de programmes finalisés, d'opérer des choix — c'est la définition même d'une finalité — mais la croissance des programmes finalisés et des programmes fondamentaux, pris dans leur ensemble, est équilibrée.

En ce qui concerne les crédits affectés aux départements et territoires d'outre-mer, monsieur Pasty, nous vous ferons parvenir un regroupement qui sera peut-être plus clair que celui qui figure dans le document jaune annexé au projet de budget et nous tâcherons de l'incorporer dans cette annexe les prochaines années.

En effet, les départements et territoires d'outre-mer où nous intervenons sont, à une ou deux exceptions près, pratiquement déserts ou très peu peuplés, comme la Terre Adélie ou même Saint-Pierre-et-Miquelon. Ils sont le plus souvent situés dans la zone écologique tropicale et équatoriale et c'est donc dans les programmes de recherche sur les zones tropicales et équatoriales que se retrouvent les opérations menées pour, ou dans les départements et territoires d'outre-mer.

Je reconnais que la recherche dans le département de la Réunion, ou débouchant sur les problèmes qui se posent dans ce département, mérite d'être développée. Nous consentirons en effort particulier l'année prochaine, mais plutôt dans le cadre des groupements d'études d'agronomie tropicale que dans celui de l'I.N.R.A. qui n'est pas spécialement armé pour travailler sur les problèmes agronomiques de ce département.

Les problèmes du charbon, et notamment sa gazéification, qui ont retenu l'attention de M. Pasty et de M. Birraux, figurent également parmi nos préoccupations. Cela dit, ce n'est pas sur les réacteurs à haute température que nous fondons nos espoirs car les applications de ces réacteurs commencent à se restreindre sérieusement. C'est la raison pour laquelle nous ne donnons plus — et personne ne donne plus — la priorité à ce domaine.

Les seuls crédits sur lesquels vous allez vous prononcer sont ceux du secrétariat à la recherche. Cela explique peut-être les regrets de M. Chevènement, qui souhaiterait disposer d'un « bleu » regroupant l'ensemble des programmes de recherche.

Comme il s'agit d'un budget interministériel et que les divers crédits sont rattachés au budget des différents ministères concernés, il ne me semble pas possible, si l'on entend respecter la lettre des lois organiques — et c'est quand même important — de procéder à un vote groupé, ni même d'imprimer un bleu, au sens habituel du terme, récapitulant toutes les opérations envisagées.

En revanche, je puis m'engager, pour les prochaines années, car nous n'avons pas pu le faire cette année, faute de temps, à faire figurer, à la fin de l'annexe jaune, une présentation des crédits de recherche sous la forme même où ils apparaissent dans les bleus des différents ministères. La chose est tout à fait possible et elle peut effectivement simplifier le travail du Parlement et des rapporteurs.

Le budget qui vous est présenté alimente essentiellement le fonds de la recherche et la mission interministérielle de l'information scientifique et technique.

Le fonds de la recherche constitue l'instrument de coopération entre les organismes et entre les secteurs; c'est l'instrument d'incitation pour certaines recherches particulières; c'est l'instrument qui peut intervenir lorsqu'un besoin particulièrement urgent se fait sentir. Il enregistre une progression de 20,5 p. 100, qui nous permettra de lui faire jouer pleinement son rôle.

Comme le souhaite M. Devaquet, M. Birraux, M. Hamelin, notamment, afin de développer l'action régionale, à laquelle nous tenons beaucoup, nous allons créer auprès de chaque préfet de région des délégués régionaux qui pourront être les interlocuteurs des établissements publics régionaux. Ainsi, d'un commun accord, pourra se développer une politique de régionalisation de la recherche, qui, je le précise, ne devra en aucun cas favoriser un éparpillement incontrôlé des crédits de la recherche. Il s'agit d'une polyconcentration, non d'un éparpillement.

Les huit grands domaines interdisciplinaires, qui ont été d'ores et déjà définis, recevront des moyens appropriés dans le cadre de la stratégie décennale.

Dans le même temps, la nécessaire croissance des dépenses de recherche industrielle sera assurée. Où en sommes-nous dans ce domaine? M. Porcu l'a rappelé: la recherche industrielle en France ne représente que 0,8 p. 100 du P.I.B. contre 1,1 p. 100 en République fédérale d'Allemagne. La différence réelle est peut-être moindre que ces chiffres ne le laisseraient supposer. En République fédérale d'Allemagne, en effet, l'industrie participe plus à la formation du P. I. B. qu'en France où la part des services et de l'agriculture, secteurs qui contribuent traditionnellement peu aux dépenses de recherche des entreprises, est plus élevée. Quoi qu'il en soit, il convient que nos entreprises accroissent leurs activités de recherche et de développement plus vite que leur production. Les chiffres du VIII^e Plan impliquent, de la part des entreprises, une croissance au moins parallèle.

En 1981, aucune mesure spécifique n'est inscrite à cet effet mais il ne me semble pas juste de dire que les mesures d'incitation aux investissements puissent en quoi que ce soit nuire à la recherche. Si elles devaient avoir un effet, il serait plutôt positif. On voit mal les entreprises consentir de gros efforts d'investissement pour des technologies périmées. Lorsqu'un investit, en général, on fait aussi de la recherche en amont.

Cependant, nous avons l'intention d'utiliser les crédits du fonds de la recherche destinés aux entreprises pour favoriser celles dont nous savons par ailleurs que les dépenses de recherche croissent plus rapidement que leur chiffre d'affaires.

Si cela ne suffit pas, peut-être faudra-t-il que le Gouvernement envisage de transférer, pour aider les entreprises qui font croître ainsi leurs dépenses de recherche, certains crédits actuellement accordés aux entreprises à d'autres fins. C'est une éventualité qu'il faudra examiner le moment venu, en suivant de près les dépenses de recherche des entreprises et leur évolution. Mais pour l'instant, je ne suis pas pessimiste quant à l'évolution de la recherche industrielle. Je crois qu'elle va dans le bon sens.

Les crédits inscrits au fonds de la recherche, chapitre 66-04, article 20, sont destinés à couvrir l'action de la mission interministérielle de documentation et d'information scientifique et technique.

Cette mission a un triple rôle: délivrer une information spécialisée, grâce aux « serveurs », aux banques de données, sous toutes leurs formes; favoriser la vulgarisation scientifique; encourager l'édition scientifique française.

En ce qui concerne la vulgarisation scientifique, elle a réussi, avec des moyens limités, à développer la part de la science et de la technique dans les grands médias. C'est à elle aussi que nous nous sommes adressés pour améliorer l'enseignement des sciences, en particulier dans le secondaire. Je pense à certains efforts pédagogiques dans le domaine de la physique, où les « manipulations », selon l'expression consacrée, viennent compléter les calculs théoriques au tableau.

C'est également sur elle que nous comptons non seulement pour développer l'enseignement de la biologie et de la géologie dans l'enseignement secondaire, comme l'a demandé M. Birraux, mais aussi pour développer l'enseignement au sein de cette école parallèle extraordinaire que sont devenus les médias, qui commencent heureusement à accorder à la recherche et à la science une part croissante, grâce en partie à l'action des ministres.

Dans ce domaine, les crédits, bien que faibles, peuvent avoir une importance considérable.

Enfin, la mission interministérielle de l'information scientifique et technique est chargée de mettre en place une politique de l'édition scientifique française, politique qui est devenue absolument nécessaire. Si nos scientifiques publient en langue étrangère, c'est parfois pour suivre une mauvaise mode, c'est parfois aussi pour des raisons qui tiennent à l'insuffisance de nos propres périodiques: insuffisance de sélectivité, de qualité, de diffusion. On peut demander aux scientifiques français de publier en français, on ne peut pas leur demander de publier dans des périodiques médiocres. Quand il n'y a pas de périodiques français dans leur domaine, alors ils publient leurs articles dans une autre langue, la plupart du temps l'anglais. C'est parce que nous pensons qu'il faut développer l'édition scientifique que nous avons accru les crédits consacrés à cet effet par la M. I. D. I. S. T.; ils sont faibles certes, mais ce n'est pas un domaine où il faut beaucoup d'argent, même s'il est important pour l'avenir.

En regrettant que le temps qui m'est imparti ne me permette pas de répondre dans le détail à toutes les questions, je dirai en conclusion que le projet de budget qui vous est soumis constitue une véritable relance de la recherche. En fait, personne ne le nie, pas même ceux qui proposent de le rejeter. Cette relance a été rendue possible parce que nous avons commencé par en réunir les conditions, avec la réforme des organismes et du statut des chercheurs, avec la mise en programme de l'effort scientifique, avec la mise en place de nouvelles procédures d'évaluation, telles que les audits.

Je ne sais pas à qui la recherche française, et à travers elle la nation, doit ce budget. Je ne prétends pas que ce soit au secrétaire d'Etat à la recherche: ce sont le président de la République et le Premier ministre qui ont rendu les arbitrages. Je ne suis pas sûr qu'elle le doit à ceux qui en ont ici revendiqué étrangement la paternité.

Nos laboratoires sont aujourd'hui en situation de mettre en œuvre efficacement les moyens proposés. C'est pourquoi il était nécessaire que le Gouvernement propose ce budget de forte croissance, ce budget que je crois intelligent, monsieur Devaquet. Est-il électoral? Ce serait vraiment une nouveauté car voilà dix ans que j'entends dire que si la recherche n'a pas plus d'argent, c'est que son budget n'est pas électoral!

M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial. Sauf, peut-être à la veille d'une élection présidentielle où il faut faire semblant de se préoccuper de l'avenir!

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Si le budget de la recherche déplace 5 000 voix, ce sera le bout du monde! Mais il prépare l'avenir de la nation. C'est pourquoi il fallait le proposer. C'est pourquoi le Gouvernement vous demande de le voter. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Laurain.

M. Jean Laurain. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai posé deux questions précises et fondamentales. L'une concerne l'I. R. S. I. D., l'institut de recherches de la sidérurgie et l'autre l'I. N. R. E. M., l'institut national de recherche en économie de matières. Je souhaiterais obtenir une réponse publique.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la recherche.

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Monsieur Laurain, j'ai en effet oublié de répondre à ces deux questions, et je vous prie de m'en excuser.

En ce qui concerne le budget de l'I. R. S. I. D., le Gouvernement veillera à ce que les entreprises qui possèdent collectivement cet institut assurent son financement. Leur carence, si carence il y a, n'est pas une raison suffisante pour que l'Etat se substitue à elles, d'autant que le budget de recherche dudit institut a, cette année en particulier, enregistré une hausse convenable, qui, je l'espère, se poursuivra en 1981. De toute façon, la participation de l'Etat dans le budget de l'I. R. S. I. D. a toujours été si faible que ce n'est certainement pas la baisse des crédits d'Etat de 3 p. 100 à 2 p. 100 qui explique ses difficultés. Je ne dis pas, d'ailleurs, que le Gouvernement ne soit amené, l'an prochain, à augmenter les moyens que l'Etat accorde à l'I. R. S. I. D., car des programmes que nous entendons deve-

lopper, tel que le programme « mécaniques et matériaux », peut impliquer la participation d'organismes tels que l'I. R. S. I. D. Je serais heureux qu'il y participe, mais la décision lui appartient.

A cet égard, j'observe que, contrairement à certaines affirmations, ces programmes ne sont nullement orientés vers les seules industries de pointe — terme que je n'aime pas beaucoup — vers les seules industries de haute technologie. Des programmes tels que « mécaniques et matériaux » ou « applications de la microélectronique » sont précisément destinés à déboucher sur des industries traditionnelles afin de leur permettre de se renouveler. Elles peuvent même y trouver les chances d'un réel renouvellement.

Aussi, le Gouvernement saura faire les pressions nécessaires sur les organismes concernés pour que l'I. R. S. I. D. soit finira par ses entreprises mandantes. Il pourra, par ailleurs, participer aux programmes qui font partie du fonds de la recherche, dans les conditions normales.

Quant à l'I. N. R. E. M., il n'a toujours pas défini son programme et je suis le premier à le regretter. Les espoirs de collaboration avec la station de l'I. R. S. I. D. de Mézières paraissent vains. Elle devait pourtant permettre un développement de cet organisme, sans pour autant que celui-ci se perde dans l'extraordinaire catalogue de recherches tous azimuts et parfaitement impraticable qui avait été initialement proposé. Les contacts ne se sont pas établis comme je l'aurais désiré. Je m'efforcerais de les relancer. Il n'en demeure pas moins, je le répète, que je ne puis actuellement favoriser la création d'un organisme dont le programme de travail n'est même pas établi.

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Berest.

M. Eugène Berest. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question porte sur la politique régionale de la recherche, et particulièrement sur le rôle des établissements publics régionaux.

Il est désormais admis que rééquilibrer le potentiel de recherche sur l'ensemble du territoire reste bien un objectif prioritaire de l'aménagement du territoire, mais que cette politique doit être entreprise au mieux des intérêts de la région et en fonction de ses vocations spécifiques.

Par ailleurs, les régions, et certaines d'une manière particulièrement remarquable, manifestent un intérêt nouveau pour les activités de recherche. Elles souhaitent à la fois être associées à la conduite de la politique nationale dont elles soutiennent les objectifs par des actions incitatives et mener des actions propres dont le but est la valorisation du potentiel scientifique au profit du développement régional. Ces deux intentions peuvent d'ailleurs se rejoindre : il est clair que si l'on prend comme exemple la région Bretagne, le développement de la recherche en océanologie et dans les secteurs de l'agro-alimentaire, des télécommunications et de la télématique représente des pans importants de la politique nationale de recherche et s'insère en même temps dans une politique régionale soucieuse de valoriser les atouts de la région.

Cette convergence heureuse entre les intentions nationales et les intentions régionales pose de nombreux problèmes, relatifs en particulier aux structures, à propos desquels je souhaite connaître, monsieur le secrétaire d'Etat, vos orientations. Ce n'est pas, je le sais bien, une question strictement budgétaire mais vous êtes le secrétaire d'Etat chargé de la recherche.

Que pensez-vous d'une éventuelle modification de la loi de 1972 sur les établissements publics régionaux pour leur permettre de prendre en charge, en matière de recherche, des frais de fonctionnement, en dehors des frais de personnel, étant donné que, vous l'avez dit il y a quelques instants, les dépenses de recherche peuvent être considérées comme des investissements ?

Que pensez-vous de la possibilité pour les établissements publics régionaux de disposer de personnes prenant en charge l'animation régionale au plan de la recherche : découverte des partenaires, montage des opérations régionales, mise au point des programmes, des plans de financement Etat-région, suivi du déroulement des opérations, coordination permanente entre les diverses initiatives ?

Que pensez-vous des rapports à établir entre les établissements publics régionaux et les groupements d'intérêt scientifique, destinés à favoriser l'interaction des universités, des centres de recherche, des écoles d'ingénieurs, avec les milieux socio-économiques ?

En un mot, que pensez-vous du rôle des régions dans une politique d'ensemble de la recherche ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Je remercie M. Berest d'avoir posé cette question très importante.

Effectivement, au cours des dernières années, les régions ont joué un rôle accru dans la réflexion et le soutien de la politique de recherche régionale. Comme je l'ai déjà annoncé, nous sommes en train de mettre en place auprès des préfets de région des responsables régionaux de la recherche qui seront en même temps les correspondants de la délégation générale à la recherche scientifique et technique et qui pourront, en liaison notamment avec les établissements publics régionaux et les autres instances régionales, d'une part, faire connaître les intentions et les problèmes de la région, et d'autre part servir à orienter les actions régionales dans le sens le plus efficace, en conformité avec la politique nationale.

Il est clair que les établissements publics régionaux n'ont pas vocation à devenir des administrations. Il est donc nécessaire que toute éventuelle extension de leurs mode d'opération soit limitée, s'agissant des problèmes de personnel. En revanche, le Gouvernement est disposé à mettre en place auprès des préfets les moyens nécessaires à l'exécution de ces tâches, essentiellement une personne de haut niveau à temps plein. Je ne suis pas en mesure d'annoncer aujourd'hui quelle part des crédits du fonds de la recherche sera consacrée en 1981 à des opérations régionales. Elle sera fonction des contacts noués avec les établissements publics régionaux notamment. Elle devrait cependant être en forte croissance par rapport aux chiffres des années précédentes, et représenter 5 ou 6 p. 100 des dépenses du fonds de la recherche, ne serait-ce que pour sa contribution à des projets d'intérêt régional. Le pourcentage pourrait être encore bien supérieur si on inclut les contributions des organismes concernés.

M. le président. La parole est à M. Feit.

M. René Feit. Monsieur le secrétaire d'Etat, bien que vous ayez déjà abordé le thème de ma question dans votre propos, ce dont je vous remercie, il est intéressant d'y revenir.

Ma question est très simple à formuler : que devient désormais la langue française en tant que langue scientifique, et tout particulièrement parmi les chercheurs français soutenus financièrement par l'Etat ?

M. Marc Lauriol. Je poserais cette question tout à l'heure.

M. René Feit. L'utilisation croissante de l'anglais comme véhicule scientifique de la communication internationale suscite — vous le savez — des inquiétudes et des réactions importantes dans notre communauté francophone internationale. Nous nous devons de nous interroger sur le sort de ce patrimoine commun qu'est pour nous la langue française en tant que langue scientifique, pour en éviter la régression, sous peine d'être accusés de démission par les générations futures.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. René Feit. L'enjeu de notre combat n'est pas simplement linguistique, monsieur le secrétaire d'Etat. Il est également culturel, économique et même politique.

Si les scientifiques francophones estiment pour partie que l'accès à l'information scientifique et la notoriété d'un chercheur dépendent étroitement, non seulement de la connaissance passive de l'anglais, mais également de son utilisation active, le risque aujourd'hui, mes chers collègues, est bien qu'à travers le véhicule linguistique, une culture — la culture anglo-saxonne — en domine une autre de même niveau : la culture française. L'exploitation de la documentation par les services d'information technique et scientifique anglo-saxons, et particulièrement ceux des Etats-Unis, contribue largement à la propagation de la langue anglaise. D'où le danger qui nous menace d'un véritable impérialisme anglo-saxon intellectuel et scientifique.

Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, n'estimez pas particulièrement choquant que des organismes officiels payés par l'Etat, chargés d'aider la recherche, tels que l'Institut national de la santé et de la recherche médicale — l'I.N.S.E.R.M. — ou le C.N.R.S., conseillent désormais à leurs chercheurs de publier

en anglais et en priorité dans des revues anglo-saxonnes, alors qu'il existe en France et dans la communauté francophone — et je pense par exemple au Québec...

M. Marc Lauriol. Parfaitement.

M. René Feït. ... qu'il existe, dis-je, divers périodiques capables de soutenir la comparaison avec leurs homologues de langue anglaise.

N'estimez-vous pas particulièrement choquant que, dans un congrès de vétérinaires qui s'est tenu à Limoges, on ait interdit l'usage du français ?

M. Marc Lauriol. C'est scandaleux !

M. René Feït. N'estimez-vous pas également choquant qu'un journal de physiologie français soit désormais publié en anglais ? Telle est en tout cas mon opinion.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles sont les lignes de l'action que, dans le cadre de votre ministère, vous entendez mener pour défendre le français en tant que langue scientifique. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Marc Lauriol. Bravo !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Monsieur Feït, vous avez signalé des cas qui sont effectivement choquants.

Les cas choquants se prêtent à la simple interdiction des errements que vous indiquez. Nous sommes décidés à vérifier que, lorsqu'un organisme français organise en France un congrès scientifique, la langue française est, comme elle doit l'être, une des langues permises, sans qu'il soit pour autant question d'en faire la langue unique, tant il est vrai que les personnes qui ne parlent pas français doivent aussi pouvoir s'exprimer — mais une simple traduction simultanée permet souvent de résoudre, plus ou moins bien, le problème.

En dehors d'excès tels que ceux que vous avez indiqués et que nous pourchassons, une vraie politique de développement de la langue française dans le domaine scientifique passe aussi par des mesures positives. Ces mesures positives se traduisent, en matière d'information scientifique et technique, par une part croissante prise par la France dans la recherche des documents à indexer. Telle est bien la politique que nous menons en cette matière.

Dans le cadre des accords que nous avons conclus avec des banques de données américaines — car nous n'allons pas reconstruire le prodigieux stock de données qu'elles possèdent — il est prévu que nous paierons de plus en plus en nature, par l'indexation que nous ferons nous-mêmes de la littérature francophone, ce qui donnera d'ailleurs à celle-ci la même place relative qu'à la littérature anglophone.

Il est vrai que nous possédons quelques publications de haut niveau ; il est vrai aussi que, dans l'ensemble, nos publications scientifiques — d'ailleurs trop nombreuses — n'atteignent pas le niveau des publications anglo-saxonnes. Il faut qu'elles l'acquiescent et une bonne partie du problème sera résolu.

Enfin, il nous appartient de développer la science française, et le budget de 1981 doit nous le permettre. Plus la part de la science française sera grande, plus la langue française aura de place dans les instances internationales. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Lagourgue.

M. Pierre Lagourgue. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question a trait aux problèmes de la recherche dans le département de la Réunion. Comme l'a souligné notre collègue M. Pasty, rapporteur, que je remercie — et comme vous venez de le reconnaître les crédits accordés aux départements d'outre-mer en faveur de la recherche sont insuffisants et n'ont aucun rapport avec l'effort consenti pour la métropole.

Tel est notamment le cas du département de la Réunion. En effet, nous constatons que le budget en faveur de la recherche est, dans le domaine agricole, très modeste. En conséquence, le département et la région doivent prendre à leur charge 70 p. 100 des dépenses.

En outre, il convient de noter que l'I. N. R. A. est totalement absent de la Réunion, département essentiellement agricole pour lequel a été mis en place un plan d'aménagement des Hauts qui repose sur la diversification des cultures et sur l'élevage.

Enfin, en ce qui concerne la pêche, l'effort de recherche dans la zone et dans les mers australes devrait être accentué, afin de trouver de nouveaux lieux de pêche, permettant ainsi à la grande pêche métropolitaine de survivre et peut-être de croître dans les années à venir, puisque le potentiel de ces mers est très important.

En conséquence, monsieur le secrétaire d'Etat, je me permets de vous demander si vous envisagez, dès 1981, de remédier à cet état de choses, en augmentant les crédits consacrés à la recherche dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche pour la Réunion et en installant dans le département une antenne I. N. R. A., sinon en 1981 — je n'ignore pas qu'une telle mise en place n'est pas facile — du moins dans les prochaines années. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Monsieur Lagourgue, je vous remercie d'avoir appelé mon attention sur les problèmes spécifiques de la recherche à la Réunion, et, soucieux d'élargir le débat, je préciserai : de la recherche susceptible de déboucher sur les problèmes du département de la Réunion.

Nombre de ces recherches concernent essentiellement les zones écologiques tropicales et équatoriales. Elles représentent environ 130 millions de francs de crédits budgétaires finalisés, qui sont orientés vers des problèmes propres aux départements et territoires d'outre-mer. Les crédits consacrés par l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer sont de loin les plus importants. Ils portent en général sur des recherches amont et sur des problèmes de pêche. Ils sont suivis par ceux que le groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale, et l'Institut national de la recherche agronomique consacrent également et qui sont à la mesure de leur vocation respective.

Nous ferons en sorte que, dès 1981 soit développé un effort particulier du groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale, dont l'antenne de la Réunion comprend environ vingt-cinq personnes.

La vocation de l'Institut national de la recherche agronomique n'est pas d'intervenir sur les cultures tropicales, situées au niveau de la mer ou à de faibles altitudes. Je lui demanderai d'étudier, dès 1981, les problèmes que peuvent poser les cultures sur les Hauts, où les conditions climatiques sont proches de celles de latitudes beaucoup plus élevées. Certes, la création d'une antenne ne saurait être envisagée en 1981, mais nous examinerons les données du problème.

M. le président. Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Xavier Hamelin.

M. Xavier Hamelin. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai eu l'occasion de vous exprimer ma satisfaction pour le budget de la recherche que vous nous proposez pour 1981 et je suis heureux de vous confirmer mes propos.

Se situant dans la perspective des orientations en cours pour le VIII^e Plan et de celles décrites dans le livre blanc de la recherche, il traduit la volonté du Gouvernement de développer la recherche scientifique et technique afin d'en faire, comme il se doit, un point d'appui et un outil du développement économique de notre pays.

Les conseils régionaux sont également conscients de cette nécessité et ils ont accompagné jusqu'ici votre effort au niveau national, par des investissements, parfois en locaux mais surtout en matériel, et cela dans la mesure de leurs moyens, mais surtout dans la limite imposée par la loi de 1972 régissant les établissements publics régionaux.

Parmi ceux-ci, il en est qui jugent l'intervention insuffisante. Certes, ils apprécient l'aide que vous allez leur fournir par l'intermédiaire des délégués départementaux de la D. G. R. S. T.

auprès des préfets de région, au sein des comités régionaux d'aide auprès de l'A. N. V. A. R. Ce système, dont nous connaissons l'efficacité, a déjà été mis en place dans la région Rhône-Alpes et nous sommes persuadés que des résultats favorables peuvent en être attendus pour d'autres expériences.

Mais les établissements publics régionaux considèrent qu'il est nécessaire de développer des contrats de programme de recherche dans certains créneaux clairement définis par les régions elles-mêmes en accord, bien entendu, avec votre secrétariat d'Etat. Un dialogue naturel et fructueux s'instaurerait ainsi dans le sens de ce que vous avez appelé la « polyconcentration ».

Ces contrats de programme ne devraient pas porter seulement sur des dépenses d'investissement, pour les équipements, mais aussi sur des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire qu'ils devraient concerner des hommes ou des équipes afin que les programmes soient menés à bien. Dans ce cas, la matière grise serait considérée en quelque sorte comme un investissement. A cet égard, je rejoins l'observation formulée précédemment par mon collègue M. Berest.

Que pensez-vous de cette suggestion ? A mon tour, je vous demande si vous seriez prêt à provoquer ou à appuyer une modification de la loi de 1972 dans le dessein de permettre et même de faciliter l'opération — les effets de synergie y apparaissant comme une évidence. En tout cas, ce serait éminemment souhaitable.

Ma question ressemble encore à celle de M. Berest. Vous nous avez déclaré que la D. G. R. S. T. et ses représentants départementaux seraient désormais là, et que le montant des crédits déconcentrés serait plus élevé. Certes, mais pour aller au-delà, et se placer dans la ligne des propositions avancées récemment par le Premier ministre aux présidents des conseils régionaux, il nous faut franchir un seuil supplémentaire, qui ne peut être contourné que par décret.

En l'occurrence, je me réfère aux aides fournies par la région Rhône-Alpes à la recherche dans les sciences humaines. Il me paraîtrait fort intéressant que la région puisse créer en quelque sorte une « enveloppe », transférée aux programmes. Elle n'assurerait pas la gestion de ceux-ci, mais elle en garderait le contrôle, bien sûr, et en assurerait le suivi. Cette suggestion me paraît particulièrement intéressante. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Monsieur Hamelin, je suis tout prêt à étudier la possibilité d'instaurer des relations avec les établissements publics régionaux, sous la forme de contrats de programme du genre de ceux auxquels vous pensez.

Ces contrats multilatéraux pourraient lier la région, la délégation générale à la recherche scientifique et technique et un ou plusieurs organismes de recherche publics — qui eux, je le rappelle, peuvent s'engager à mettre du personnel à disposition.

Je ne suis pas absolument certain qu'il faille modifier la loi de 1972 pour mettre en place de nouvelles formules. Si nécessaire, nous analyserons la question mais, à mon avis, il ne serait pas très sage que les régions emploient elles-mêmes du personnel de recherche. En tout cas, la D. G. R. S. T. n'a sûrement pas cette vocation. De toute façon, un troisième partenaire, sous la forme d'un organisme de recherche, sera indispensable. Je ne suis pas persuadé que des formules de ce genre soient impossibles à appliquer dans le cadre strict de la loi de 1972, je le répète. En cas d'impossibilité, nous verrons.

M. le président. La parole est à M. Xavier Hamelin, pour poser une seconde question.

M. Xavier Hamelin. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de l'éventualité que vous venez d'effleurer, si je puis dire. Personnellement, je crois que nous nous heurterons à des difficultés plus nombreuses que vous ne le pensez.

Ma seconde question a trait au rôle de la recherche pour les petites et moyennes industries et entreprises dont personne actuellement ne peut plus mettre en doute la place qu'elles tiennent dans notre tissu industriel. Avec les industries de pointe et le secteur tertiaire, elles représentent le réservoir où trouver des emplois nouveaux, particulièrement nécessaires pour pallier les difficultés présentes.

Telle est la raison de ma question qui, au demeurant, revient sur une allusion de mon ami Devaquet : comment prévoyez-vous de développer les contacts de la recherche avec les P. M. I. et les P. M. E. pour en accroître l'efficacité ? Envisagez-vous de créer, à côté des délégués départementaux et en liaison avec l'agence nationale de valorisation de la recherche ainsi que le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, des structures juridiques destinées à favoriser la coopération ? Il conviendrait que de telles structures prennent appui sur la création de groupements d'intérêt scientifique et sur l'activité des centres techniques existants.

Je vous remercie d'avance de vos observations et de vos suggestions car ce sujet me semble également prioritaire.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Voilà quelques années, nous avons commencé à nous occuper de l'accès aux aides à la recherche que peut offrir l'Etat. Il s'agit évidemment d'aides financières, mais aussi d'autres aides, qui ne sont pas moins essentielles, par exemple de l'accès aux résultats des laboratoires.

D'ores et déjà existe une prime à l'innovation, pour des contrats de recherche passés entre des entreprises de moins de 2 000 personnes avec des laboratoires agréés — les centres techniques, mais aussi tous les laboratoires, par exemple ceux des écoles d'ingénieurs, de certaines universités ou du C. N. R. S. Il s'agit de laboratoires capables, par leur nature même, de travailler efficacement en liaison avec les entreprises. Dans ce cas, l'Etat paie 25 p. 100 du coût du contrat.

Mais nous entendons aller plus loin, et établir des contacts plus étroits. A mon avis, ceux-ci supposent, pour une large part, des relations plus personnelles. Le milieu des P. M. I. n'est absolument pas homogène. Nous y rencontrons certaines des entreprises qui consacrent le plus de crédits à la recherche-développement, eu égard à leur chiffre d'affaires. Le taux de l'effort est très élevé en particulier parmi de petites entreprises récentes, créées autour d'une innovation scientifique et technique. Les dépenses de recherche peuvent atteindre alors 50 p. 100 du chiffre d'affaires. Mais, dans la catégorie des petites et moyennes industries, nous trouvons aussi des entreprises qui n'ont nulle envie, ni d'ailleurs vocation à participer à la recherche, sauf comme sous-traitantes. Entre les deux extrêmes se placent de multiples entreprises, très variées, pour lesquelles notre souci est de simplifier le plus possible les « points d'entrée », les modalités d'accès aux résultats de la recherche.

Le délégué régional de l'Anvar et le représentant régional de la D. G. R. S. T. — dans certaines régions la même personne remplira les deux fonctions — doivent garder un contact étroit entre eux. Le représentant régional de la D. G. R. S. T. auprès du préfet de région représentera aussi le secrétariat d'Etat au comité d'aide de l'Anvar. Ces responsables permettront d'établir la liaison entre la recherche et les entreprises. Celles-ci auront une entrée unique où elles trouveront un interlocuteur à qui s'adresser pour régler toutes leurs difficultés.

Enfin, nous pensons au développement des laboratoires des écoles d'ingénieurs. Il doit s'organiser de manière ordonnée, pas de façon trop diffuse. Il n'est pas question que chaque école d'ingénieurs prétende couvrir tous les domaines qui ont un rapport quelconque avec les disciplines qui y sont enseignées, sinon les écoles n'arriveraient à rien. Il n'est pas question non plus de conférer à ces écoles le monopole de la formation à la recherche de leurs propres élèves ; elle accueilleront des élèves provenant d'autres écoles ou des universités.

Le développement des laboratoires des écoles d'ingénieurs devrait être un puissant moyen d'aide tout particulièrement pour les petites et moyennes industries.

Pour terminer, je vous signale que les groupements d'intérêt scientifique, dont nous envisageons la création, auront une emprise soit nationale, soit régionale. Ils permettront d'instaurer entre une ou plusieurs petites et moyennes industries et des laboratoires d'Etat des types de coopération dont nous ressentons très fortement le besoin. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Alphandery.

M. Edmond Alphandery. Monsieur le secrétaire d'Etat, ces derniers mois, le Gouvernement a pris de nombreuses initiatives pour favoriser l'innovation. Je me borne à rappeler les décisions du conseil des ministres du 26 mars dernier et la publication du livre blanc sur la recherche que vous avez vous-même présenté récemment.

Pour compléter les observations de mon ami M. Birraux, le domaine particulier de la protection et de la valorisation des inventions me paraît devoir mériter des efforts supplémentaires. En effet, il serait vain d'encourager l'innovation si les principaux résultats de la recherche ne pouvaient être exploités dans de bonnes conditions.

Or, en France, les sources de la recherche publique ou privée sous-estiment très largement le caractère primordial de la protection juridique de leurs inventions. En la matière, nous assistons à un pillage systématique par des tiers, souvent étrangers d'ailleurs, par le biais de filiales à l'allure nationale, par exemple.

Ne serait-il pas opportun d'étudier deux types de dispositions ? D'abord, il conviendrait de reconsidérer les modalités de la gestion de leur portefeuille des brevets par les établissements publics ou les universités. L'expérience montre clairement que la plupart de ces organismes sont assez peu sensibles à ces questions. D'ailleurs, ils ne disposent que rarement des moyens humains, financiers ou techniques pour y répondre. Ne serait-il pas possible, par exemple, de prendre en compte les dépôts de brevets, au même titre que les publications, pour l'avancement des chercheurs du C.N.R.S. ou des universités ? Ne pourrait-on pas procéder également à un bilan de l'action de l'ANVAR après le changement d'orientation de l'an dernier quant à la gestion de la recherche publique ? Le vide laissé par le retrait de l'ANVAR paraît plus préoccupant que bénéfique.

Ma seconde orientation consisterait à recommander aux entreprises françaises d'inscrire dans leur bilan de fin d'année leur activité dans le domaine des brevets. La forme d'une telle inscription resterait, bien entendu, à examiner très soigneusement mais, pour imparfait que soit l'indicateur que constitue le portefeuille des brevets, il demeure, me semble-t-il, l'un des seuls signes quantifiables des efforts des entreprises en matière de recherche et d'innovation.

En outre, une telle disposition susciterait sans doute l'émulation entre les entreprises. Quand on connaît la grave détérioration de la balance des brevets entre la France et ses concurrents internationaux, je pense, monsieur le secrétaire d'Etat, que la disposition que je préconise irait dans le sens de la volonté du Gouvernement. Elle contribuerait à relever le nombre particulièrement faible des dépôts de brevets par les entreprises françaises.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. J'ai toujours été surpris par le manque de propension des chercheurs français, qu'ils appartiennent au secteur public ou aux entreprises, à déposer des brevets pour leurs découvertes.

Certes, je ne l'ignore pas, la rédaction d'un brevet n'est pas particulièrement aisée ni agréable pour un chercheur. Personnellement, j'en ai déposé une centaine et l'accouchement de chacun d'eux m'a été douloureux. Néanmoins, il est anormal que nos chercheurs se donnent aussi peu de mal pour rédiger des brevets.

Les laboratoires publics sont désormais responsables de la gestion de leur portefeuille de brevets et, ils le savent fort bien, ils seront jugés sur la manière dont ce portefeuille aura été effectivement valorisé, compte tenu d'ailleurs des particularités de chaque organisme — je n'attends pas des laboratoires de physique des particules, par exemple, qu'ils déposent de multiples brevets. Ce n'est pas leur rôle. Dans l'ancien système, l'ANVAR détenait en quelque sorte un monopole. Le nouveau est propre à susciter les dépôts de brevets.

D'ailleurs, la récente réforme du système des brevets, avec la création du brevet européen, représente en soi une très bonne innovation, mais avec peut-être momentanément un effet légèrement perturbateur, parce qu'il faut bien s'adapter. Dans ce domaine, nous sommes prêts à consentir des efforts de persuasion afin que les entreprises françaises accordent plus d'attention aux dépôts de brevets.

Quant à l'inscription dans le bilan ou dans le rapport annuel des entreprises de leur activité relative aux brevets, il s'agit

d'une opération délicate car, bien entendu, l'essentiel n'est pas de déposer des brevets mais d'en déposer de bons. J'ai eu l'expérience de cas où il était très facile de parvenir à un accord d'échange gratuit de brevets entre deux entreprises dont l'une possédait dix fois moins de brevets que l'autre, mais d'un côté ces brevets étaient bons, de l'autre non.

Il est possible de se référer à un autre indice, le bilan des redevances de brevet, mais il peut également se révéler imparfait car certains échanges de savoir-faire — en général, ils sont bien plus importants, du point de vue financier, que les échanges de brevets — peuvent être couverts ou masqués, non pas pour des raisons fiscales d'ailleurs, car il n'y a aucune incidence fiscale, mais pour des raisons tenant au comportement du client. Je pense notamment au marché de l'ingénierie.

Demander aux entreprises d'indiquer quelle est leur situation en ce qui concerne les brevets me semble être une idée intéressante mais, je l'avoue, sa mise en œuvre me paraît exiger une étude assez approfondie.

M. le président. La parole est à M. Proriol.

M. Jean Proriol. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question porte sur la recherche forestière. Notre pays, dans ce domaine, dispose d'une riche matière première fournie par nos forêts : le bois. Mais nous constatons une disette, en quelque sorte, pour ce qui est des hommes et des crédits affectés à la recherche : 228 chercheurs selon les statistiques, dont 75 à l'I.N.R.A., soit 16,2 chercheurs pour un million d'hectares, alors que la forêt française est plus complexe et plus hétérogène que d'autres.

Pourtant notre intérêt national serait d'apprendre à maîtriser davantage non seulement ce matériau d'origine vivante qu'est le bois mais aussi la production forestière ainsi que l'industrie du bois et la fabrication des produits dérivés. Nous devons donner des moyens aux véritables centres de recherche. Les structures existent, qu'il s'agisse du centre national de recherches forestières de Chanteloup, de l'I.N.R.A. et de son département de recherche forestière, du centre technique du bois, du centre technique forestier tropical, de l'institut national du bois ou du laboratoire de l'I.N.G.R.E.F. Même l'Université s'est attachée à la recherche forestière, en Lorraine et en Gironde.

Des débouchés s'ouvrent : beaucoup de demandes, d'origine française ou étrangère, sont formulées mais nous aurions besoin, d'abord, d'un « vivier humain », si j'ose dire. Il faudrait orienter des scientifiques et des ingénieurs agronomes vers le secteur forestier. Or, depuis 1964, un élève de l'I.N.G.R.E.F., s'est dirigé vers la recherche forestière, peut-être à cause du fonds commun. Que comptez-vous faire dans ce domaine ?

D'autres idées ont été émises. J'aimerais connaître votre opinion, d'abord sur la possibilité de passer ces contrats de recherche avec l'industrie. En France, il n'y a que peu de bureaux d'études privés. De tels contrats devraient respecter, bien sûr, les expérimentations à conduire au niveau régional.

Ensuite, où en est le projet de créer un conseil supérieur de la recherche forestière, placé auprès de la D.G.R.S.T., sous la tutelle des ministres de l'agriculture, de l'industrie et de l'environnement ? Il manque en effet à notre pays un organe de concertation faisant appel à la pluridisciplinarité.

Des axes de recherche existent. Il faut faire preuve d'une grande volonté pour les exploiter. Ce soir, j'aimerais connaître quelle est celle du Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous posez votre question d'autant plus à propos que, sur le plan scientifique, la recherche forestière, sur les arbres, leur croissance et leur utilisation, est parvenue à un tournant de son histoire. Avec l'apparition de nouvelles technologies et les progrès de la science, aujourd'hui sont devenues possibles des actions qui, hier, ne l'étaient guère.

Pendant longtemps, la recherche forestière a souffert de l'énorme décalage inévitable entre le début de l'expérimentation et les résultats. Un arbre exige des dizaines d'années avant d'atteindre son plein développement, alors que les céréales poussent en un an.

Actuellement, les choses sont en train de changer. Des expériences génétiques nouvelles, par exemple la fusion de cellules, la production et la multiplication des plans par culture *in vitro*,

l'accélération de la croissance par microrrhysation artificielle, la mise au point de certaines plantations à révolutions courtes, permettent tout à la fois d'avoir une bien meilleure forêt et d'accélérer la recherche. Il convient donc que nous développiions ces possibilités. Nous en sommes parfaitement conscients.

La place de la France n'est pas négligeable; nos 228 chercheurs, 16,2 par million d'hectares de forêt, puisque c'est l'unité adoptée, sont, certes, en pourcentage relatif, moins nombreux que ceux de la République fédérale d'Allemagne, mais plus nombreux que ceux des Etats-Unis, de la Finlande ou de la Suède. Je rappelle que, si ces deux derniers pays ont les plus grandes surfaces de forêts en Europe, la France est celui de la Communauté économique européenne qui en possède la plus grande étendue. L'effort qui est actuellement entrepris n'est donc pas négligeable.

L'I. N. R. A. a la volonté de développer ce type de recherche et d'attirer une proportion croissante de chercheurs. Nous sommes également décidés, par l'intermédiaire de la D. G. R. S. T., à développer toute la partie aval, et notamment la filière bois, car un des moyens de développer la forêt est d'accroître les utilisations du bois. Cette direction a effectivement créé, depuis déjà quelques années, un comité, présidé par le professeur Bouvarel, et transformé en 1979 pour s'occuper de la production, mais également de la récolte du bois. A cet effet, un crédit de 7 millions de francs a été dégagé pour 1980. Le budget pour 1981, que, je l'espère, l'Assemblée va voter, nous permettra d'accroître cet effort, l'I. N. R. A. développant parallèlement son action dans ce domaine. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre V. — Recherche ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 3 305 368 francs ;
« Titre IV : 13 870 000 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 960 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 577 610 000 francs ;
« Crédits de paiement : 219 664 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. Emmanuel Hamel. Votre espoir est confirmé, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant la recherche.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Service du Premier ministre (suite) :

I. — Services généraux : services divers (Annexe n° 33. — M. René Riéubon, rapporteur spécial ; avis n° 1977, tome XV [services d'information] de M. Jean Bonvilliers, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

II. — Secrétariat général de la défense nationale (Annexe n° 56. — M. Jacques Cressard, rapporteur spécial ; avis n° 1979, tome VIII, de M. Pierre Mauger, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.)

III. — Conseil économique et social (Annexe n° 37. — M. Jean Auroux, rapporteur spécial.)

Budget annexe des Journaux officiels (Annexe n° 49. — M. Jean Auroux, rapporteur spécial.)

Service du Premier ministre (suite) :

I. — Services généraux (suite) : formation professionnelle (Annexe n° 36. — M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial ; avis n° 1977, tome XVI, de M. Pierre Zarka, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

